

# ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

2013

Publisher / Éditeur : CCBE  
Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles  
T. +32 (0)2 234 65 10  
F. +32 (0)2 234 65 11  
www.ccbe.eu  
ccbe@ccbe.eu

Editor / Éditeur responsable : Jonathan GOLDSMITH

Coordinator / Coordinateur : Hugo ROEBROECK

Contributors / Contributeurs : Simone CUOMO  
Sieglinde GAMSJÄGER  
Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN  
Karine MÉTAYER  
Peter MC NAMEE

Translator / Traducteur : Alexandre MAHÉ

Layout / Mise en page : Sophie TESTAERT

Printer / Imprimeur : IDENTIC  
www.identic.be

ANNUAL REPORT  
RAPPORT ANNUEL

2013

# CONTENTS

FOREWORD AND EXECUTIVE SUMMARY	4
ABOUT THE CCBE	8
HIGHLIGHTS	14
COMMUNICATIONS	40
GOVERNANCE	42
REVENUE AND EXPENDITURE	54
STAFF	57

# TABLE DES MATIÈRES

5 AVANT-PROPOS ET SOMMAIRE

9 CONNAÎTRE LE CCBE

15 POINTS ESSENTIELS

41 COMMUNICATIONS

42 DIRECTION

55 RECETTES ET DÉPENSES

57 PERSONNEL

## FOREWORD

### EXECUTIVE SUMMARY

In some ways, 2013 had an air of déjà vu as governments continued to pile up austerity measures to stave off the ongoing economic crisis. The Lernaean Hydra reared its ugly head: a menace that we know all too well, whose aim is to make life difficult for lawyers and judges and place obstacles between the citizen and the courtroom. Our answer, as always, has been steadfast vigilance in defence of the rule of law.

The past year also saw the rise of new threats: the scandal of mass electronic surveillance of citizens by governments of the United States and of the European Union underlined the importance of lawyer-client confidentiality, and the need for balance in deploying new technology. To many among us this is nothing new; merely the latest incarnation of a threat that has afflicted much of Europe in decades past. It is our common history that shows us the way out: like others before it, this is a threat to our fundamental rights that we will vanquish through an unshakeable belief in the inalienability of our rights, democracy, and the rule of law.

It was also a busy year for the Presidency, with extensive representation of the CCBE at international meetings, in Europe and throughout the world, to promote our views, share our concerns, examine the problems



Evangelos TSOUROULIS  
CCBE President (2013) / Président du CCBE (2013)

## AVANT-PROPOS SOMMAIRE

encountered by certain national Bars, and provide our support where it was needed.

Our regular meetings denoted increased activity, with a Standing Committee in Vienna in conjunction with the European Bar Presidents' Conference, our Plenary Session in Greece where we enjoyed the hospitality of the Greek Bars, and for the first time, in Zagreb together with the Croatian Bar to celebrate the country's accession to the European Union.

The CCBE expanded in 2013 too: the Croatian Bar was promoted to being a Full Member and we welcomed two new members, the Andorran Bar and the Federal Chamber of Lawyers of the Russian Federation. This steady stream of new members to our family is perhaps the surest sign of our enduring success in representing the profession within a growing and expanding European project.

And yet we do not forget those who wait at the door of our European home and cry for the freedoms that we enjoy. More than ever we must uphold our principles, rise to the challenge, and be a beacon of hope.

2013 a eu à certains égards un air de déjà-vu : les gouvernements ont continué à enchaîner les mesures d'austérité pour enrayer la crise économique actuelle. L'Hydre de Lerne a dressé sa tête hideuse, une menace que nous ne connaissons que trop bien et qui rend la vie difficile aux avocats et aux juges tout en mettant des entraves aux justiciables dans leur accès aux tribunaux. Nous avons répondu à cette menace comme toujours en faisant preuve d'une vigilance ferme dans la défense de l'État de droit.

De nouvelles menaces ont également vu le jour au cours de l'année dernière : le scandale de la surveillance électronique de masse des citoyens menée par les gouvernements des États-Unis et de l'Union européenne a rappelé l'importance du secret professionnel des avocats, et la nécessité d'instaurer un équilibre dans le développement des nouvelles technologies. Ce n'est en rien une nouveauté pour nombre d'entre nous, simplement la dernière métamorphose d'une menace qui rampe de manière prégnante en Europe ces dernières décennies. Notre histoire commune nous montre comment en sortir : comme d'autres formes passées, il s'agit d'une menace envers nos droits fondamentaux que nous anéantirons grâce à notre foi inébranlable envers le caractère inaliénable de nos droits, de notre démocratie et de l'État de droit.

L'année a également été chargée pour la présidence, qui a représenté le CCBE de manière considérable au cours de réunions internatio-

nales en Europe et à travers le monde afin de faire valoir notre point de vue, de partager nos préoccupations, de se pencher sur les problèmes que rencontrent certains barreaux nationaux et d'apporter notre aide là où elle était nécessaire.

Nos rencontres régulières ont fait état des activités croissantes : un comité permanent à Vienne au moment de la conférence des présidents des barreaux européens, notre session plénière en Grèce au cours de laquelle nous avons particulièrement apprécié l'hospitalité des barreaux grecs et, pour la première fois, un comité permanent à Zagreb de concert avec le barreau croate afin de célébrer l'adhésion du pays à l'Union européenne.

Le CCBE s'est agrandi en 2013 : le barreau croate est devenu membre effectif et deux membres ont adhéré au CCBE, le barreau andorran et la Chambre fédérale des avocats de la Fédération de Russie. Ce flot continu de nouveaux membres est sans doute le meilleur signe du succès du CCBE en tant que porte-parole de la profession au sein d'un projet européen en cours de croissance et d'élargissement.

Nous n'oublions pas pour autant ceux qui attendent à la porte de la maison Europe dans la soif des libertés qui sont les nôtres. Nous devons plus que jamais défendre nos principes, relever le défi et incarner une lueur d'espoir.

## Executive Summary

**Issues:** the European political agenda in 2013 was dominated by the conclusion of the 2010-2014 Stockholm Programme for the area of justice, freedom and security and the drafting of the next action plan for justice and judicial integration. The CCBE contributed to the debate through a fruitful dialogue, notably with the European Commissioner for Justice.

2013 also saw the European Commission continue an evaluation of the lawyers' directives governing the free movement of lawyers.

The economic crisis, and the radical justice reforms it spurred as part of austerity measures, remained high on the CCBE agenda, with close scrutiny of the affected countries.

The European Union followed on preparatory work undertaken by the OECD Financial Action Task Force to table a revised anti-money laundering directive. Issues of concern for lawyers include exemptions to the reporting obligation, the inclusion of tax crimes, ultimate responsibility, expiration of data protection, supervision aspects and sanctions.

As the European Parliament embarked on the revision of data protection rules, the CCBE alerted lawmakers on the need to respect professional secrecy and independence of the legal profession to safeguard the

rights of citizens. The CCBE reacted to the shocking revelations on the scale of electronic government surveillance of citizens by reaffirming the importance of lawyer-client confidentiality.

The revision of two directives, on professional qualifications and public procurement, had the aim of modernising of EU rules, in which the CCBE worked to secure the role of the legal profession in the single market.

On the criminal law front, two major steps were made: a historic agreement on the right of access to a lawyer in criminal proceedings, and the introduction of a European Public Prosecutor's Office, both abundantly covered by the CCBE.

Support for lawyer victims of human rights violations remained an important feature of the work of the CCBE, with increased focus on creating links with human rights defenders in Europe. The CCBE Human Rights Award 2013 was granted to the President and Bar Council members of the Istanbul Bar Association in recognition of their outstanding commitment, perseverance and courage in support of human rights in Turkey. The CCBE also continued to provide assistance to Bars and Law Societies in various countries of Central and Eastern Europe.

**Communications:** the CCBE Secretariat expanded its activity with a new part-time Communications Officer, Dawn Turek, who supports CCBE internal and external communication.

**Membership:** the CCBE welcomed three new members in 2013, from Croatia, Andorra and Russia.

**Governance:** Ruthven Gemmell, head of the United Kingdom Delegation, was elected as Third Vice-President for 2014. New Chairs of Committee were appointed: Cesare Rizza (Italy) as Chair of the Competition Committee, James MacGuill (Ireland) as Chair of the Criminal Law Committee, Patrick Henry (Belgium) as Chair of the Human Rights Committee, Louis-Bernard Buchman (France) as Chair of the International Legal Services Committee (formerly GATS Committee), Marina Blitz (Belgium) as Chair of the Family & Succession Law Committee, and Laurent Pettiti (France) as Chair of the Permanent Delegation to the European Court of Human Rights.



## Sommaire

**Problématiques** : L'ordre du jour de la politique européenne en 2013 a été dominé par l'achèvement du programme de Stockholm de 2010-2014 dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité ainsi que la rédaction du plan d'action suivant pour la justice et l'intégration judiciaire. Le CCBE a participé aux débats grâce à un dialogue fructueux, notamment avec la commissaire européenne à la justice.

2013 a également été l'année de la poursuite par la Commission européenne d'une évaluation des directives avocats régissant la libre circulation des avocats.

La crise économique, ainsi que les réformes de justice drastiques qu'elle a entraînées parmi les mesures d'austérité, est restée une des priorités à l'ordre du jour du CCBE, avec un suivi attentif des pays touchés.

L'Union européenne a suivi les travaux préparatoires du Groupe d'action financière de l'OCDE en vue d'une directive anti-blanchiment révisée. Les sujets qui préoccupent les avocats sont, notamment, les exemptions à l'obligation de déclaration, l'inclusion des infractions fiscales, la responsabilité finale, l'expiration du délai de conservation des données, les aspects de supervision ainsi que les sanctions.

Alors que le Parlement européen avait lancé la révision de ses règles en matière de protection des données, le CCBE a alerté les législateurs quant à la nécessité du respect

du secret professionnel et de l'indépendance de la profession d'avocat afin de garantir les droits des justiciables. Le CCBE a réagi face aux révélations choquantes sur l'ampleur de la surveillance électronique des citoyens par les gouvernements en réaffirmant l'importance de la confidentialité des relations entre l'avocat et son client.

La révision de deux directives sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et la passation des marchés publics a eu pour objectif de moderniser la réglementation de l'Union européenne : le CCBE y a œuvré afin de sécuriser le rôle de la profession d'avocat au sein du marché unique.

Deux mesures capitales ont été prises en matière de droit pénal : un accord historique sur le droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et l'instauration d'un parquet européen. Le CCBE y a amplement contribué.

Le soutien aux avocats victimes de violations des droits de l'homme a encore une fois constitué une tâche importante pour le CCBE, qui a tout particulièrement porté son attention sur la création de relations avec les défenseurs des droits de l'homme à travers l'Europe. Le Prix des droits de l'homme 2013 du CCBE a été décerné au bâtonnier et aux membres du conseil du barreau d'Istanbul pour leur engagement, leur persévérance et leur courage exceptionnels dans la défense des droits de l'homme en Turquie. Le CCBE a par ailleurs continué à prêter assistance aux barreaux de divers pays d'Europe centrale et orientale.

**Communication** : le secrétariat du CCBE a élargi ses activités en recrutant une nouvelle chargée de communication à temps partiel, Dawn Turek, qui soutient la communication interne et externe du CCBE.

**Membres** : le CCBE a accueilli trois nouveaux membres en 2013 : les barreaux de Croatie, d'Andorre et de Russie.

**Gouvernance** : Ruthven Gemmell, chef de la délégation britannique, a été élu troisième vice-président pour l'année 2014. De nouveaux présidents de comités ont été désignés : Cesare Rizza (Italie) est devenu président du comité Concurrence, James MacGuill (Irlande) président du comité Droit pénal, Patrick Henry (Belgique) président du comité Droits de l'homme, Louis-Bernard Buchman (France) président du comité Services juridiques internationaux (l'ancien comité GATS), Marina Blitz (Belgique) présidente du comité Droit de la famille et des successions et Laurent Pettiti (France) président de la Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

## ABOUT THE CCBE

The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) is the representative organisation of more than 1 million European lawyers through its member bars and law societies from 32 full member countries, and 12 further associate and observer countries.

The CCBE is an international non-profit-making association incorporated in Belgium. It was founded in 1960, as the ramifications of the European Economic Community on the legal profession started to be seriously considered. During the decades that followed and through to the present day, the CCBE has been at the forefront of advancing the views of European lawyers and defending the legal principles upon which democracy and the rule of law are based.

The CCBE represents European bars and law societies in their common dealings before European and other international institutions. The CCBE is recognised as the voice of the European legal profession by the national bars and law societies on the one hand, and by the EU institutions on the other. It acts as the liaison between the EU and Europe's national bars and law societies. The CCBE has regular institutional contacts with the relevant interlocutors within the European Commission, the European Parliament and the Council of the EU. It also liaises with the Court of Justice of the European Union and the European Court of Human Rights, both of which have accepted the CCBE as an intervener in cases to represent the interests of the legal profession in Europe. As of 2013, the CCBE also has observer status in the Consultative Council of Judges of the Council of Europe.

### Objectives

A particular feature of the CCBE's work is its focus on European cross-border policies as they affect lawyers. The CCBE was closely consulted by the European Commission in relation to the promulgation of a series of European directives, which regulate the way that lawyers can practise in other Member States, either by way of temporary services, establishment or re-qualification. The first of the "lawyers' directives" was published in 1977, creating a legal framework for the free movement of lawyers that endures to this day.

Among the most important of the CCBE's missions are the defence of the rule of law, human rights and democratic values. Of special concern are the rights of access to justice and the protection of the client by ensuring respect for the core values of the profession.

There are many other issues which affect lawyers at the European level: the impact of competition law on the profession's core values (and through them, the rights of citizens); the relationship between the duties of lawyers and the duties of governments to provide security for citizens; the impact of globalisation and market liberalisation on the legal profession. All these matters form part of the central, day-to-day work of the CCBE.

The CCBE also represents its members in their dealings with other lawyers' organisations around the world on issues of common interest to the legal profession, such as the fight against terrorism and other serious crime, and the ability of lawyers globally to practise their profession freely without harassment or hindrance.



## CONNAÎTRE LE CCBE



Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 32 pays membres et 12 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE est une association internationale sans but lucratif de droit belge. Fondé en 1960 à une époque où les implications de la Communauté économique européenne sur la profession d'avocat commençaient à être analysées en profondeur, le CCBE a depuis lors toujours été le premier à exprimer les avis des avocats européens et à défendre les principes juridiques essentiels consubstantiels à la démocratie et à l'État de droit.

Le CCBE représente les barreaux européens devant les institutions européennes et internationales. Il est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe tant par les barreaux nationaux que par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'UE et les barreaux nationaux d'Europe. Le CCBE est en contact régulier avec les interlocuteurs concernés au sein de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Il assure également la liaison auprès de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont toutes deux accepté que le CCBE intervienne dans des affaires pour y représenter les intérêts de la profession d'avocat en Europe. En 2013, le CCBE est devenu membre observateur du Conseil consultatif de juges européens du Conseil de l'Europe.

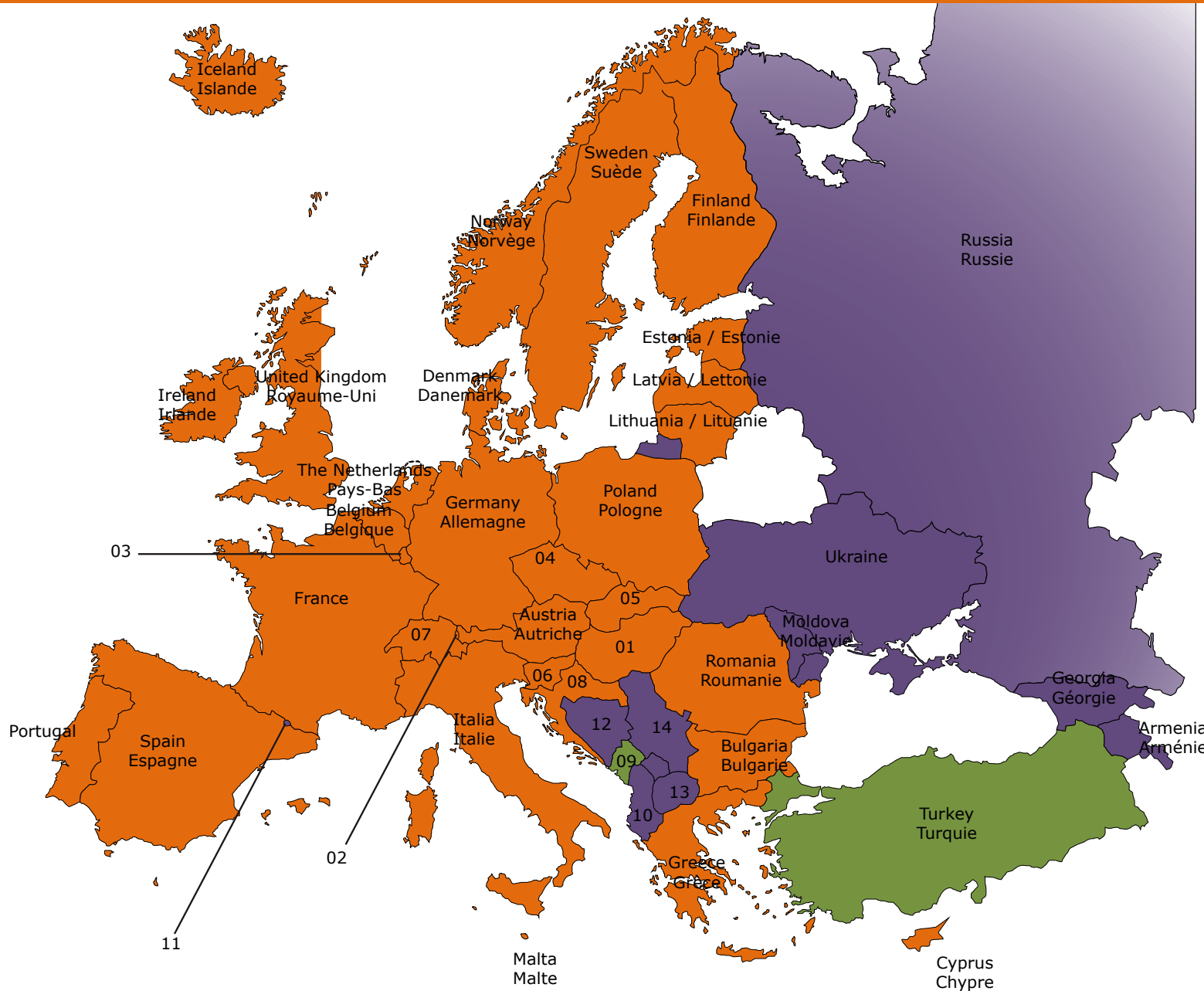
### Objectifs

Parmi ses travaux, le CCBE s'intéresse particulièrement aux questions transfrontalières européennes qui touchent les avocats. La Commission a consulté le CCBE de près au sujet de la promulgation d'une série de directives européennes visant à régir l'exercice de la profession dans les autres États membres, que ce soit par l'intermédiaire de services temporaires, d'un établissement ou d'une requalification. La première des « directives avocats » date de 1977 : elle a créé un cadre juridique pour la libre circulation des avocats qui perdure de nos jours.

La défense de l'État de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques fait partie des missions les plus importantes du CCBE. Un intérêt particulier est porté aux droits d'accès à la justice et à la protection du client en garantissant le respect des valeurs fondamentales de la profession.

De nombreuses autres questions concernent les avocats à l'échelle européenne : les effets du droit de la concurrence sur les valeurs fondamentales de la profession (et à travers eux, les droits des citoyens) ; la relation entre les devoirs des avocats et le devoir des gouvernements de garantir la sécurité des citoyens ; les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur la profession d'avocat. Toutes ces questions sont au centre des travaux quotidiens du CCBE.

Le CCBE représente également ses membres dans leurs relations avec d'autres organisations d'avocats à travers le monde sur des questions d'intérêt commun au sein de la profession d'avocat, telles que la lutte contre le terrorisme et d'autres infractions graves ainsi que la capacité des avocats en général à exercer leur profession librement sans aucun harcèlement ni aucune entrave.



**Full Member / Membres effectifs**  
**Associate Members / Membres associés**  
**Observer Members / Membres observateurs**

- 01 Hungary / Hongrie
- 02 Liechtenstein
- 03 Luxembourg
- 04 Czech Republic / République tchèque
- 05 Slovak Republic / République slovaque
- 06 Slovenia / Slovénie
- 07 Switzerland / Suisse
- 08 Croatia / Croatie
- 09 Montenegro / Monténégro
- 10 Albania / Albanie
- 11 Andorra / Andorre
- 12 Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
- 13 FYROM / ARYM
- 14 Serbia / Serbie

## FULL MEMBERS

### *MEMBRES EFFECTIFS*

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Österreichischer Rechtsanwaltskammertag  
www.rechtsanwaelte.at

#### **BELGIUM / BELGIQUE**

Orde van Vlaamse Balies  
www.advocaat.be

Ordre des barreaux francophones  
et germanophones  
www.avocat.be

#### **BULGARIA / BULGARIE**

Висшият адвокатски съвет  
www.vas.lex.bg

#### **CROATIA / CROATIE**

Hrvatska odjetnička komora  
www.hok-cba.hr

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Παγκύπριος Δικηγορικός Σύλλογος  
www.cyprusbarassociation.org

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Česká Advokátní Komora  
www.cak.cz

#### **DENMARK / DANEMARK**

Det Danske Advokatsamfund  
www.advokatsamfundet.dk

#### **ESTONIA / ESTONIE**

Eesti Advokatuur  
www.advokatuur.ee

#### **FINLAND / FINLANDE**

Suomen Asianajaliitto  
www.asianajaliitto.fi

#### **FRANCE**

Barreau de Paris  
www.avocatparis.org

Conférence des Bâtonniers  
www.avocatfrance.com

Conseil National des Barreaux  
www.cnb.avocat.fr

#### **GERMANY / ALLEMAGNE**

Bundesrechtsanwaltskammer  
www.brak.de

Deutscher Anwaltverein e.V.  
www.anwaltverein.de

#### **GREECE / GRÈCE**

Δικηγορικός Σύλλογος Αθηνών  
www.dsa.gr

#### **HUNGARY / HONGRIE**

Magyar Ügyvédi Kamara  
www.magyarugyvedikamara.hu

#### **ICELAND / ISLANDE**

Lögmannafélag Íslands  
www.lmfi.is

#### **IRELAND / IRLANDE**

Bar Council of Ireland  
www.lawlibrary.ie

Law Society of Ireland  
www.lawsociety.ie

#### **ITALIA / ITALIE**

Consiglio Nazionale Forense  
www.consigionazionaleforense.it

#### **LATVIA / LETTONIE**

Latvijas Zvērinātu advokātu padome  
www.advokatura.lv



**LIECHTENSTEIN**

Liechtensteinische Rechtsanwaltskammer  
www.lirak.li

**LITHUANIA / LITUANIE**

Lietuvos advokatūra  
www.advoco.lt

**LUXEMBOURG**

Ordre des Avocats à la Cour Supérieure de  
Justice de Luxembourg  
www.barreau.lu

**MALTA / MALTE**

Kamra tal-Avukati  
www.avukati.org

**THE NETHERLANDS /  
PAYS-BAS**

Nederlandse Orde van Advocaten  
www.advocatenorde.nl

**NORWAY / NORVÈGE**

Den Norske Advokatforening  
www.jus.no

**POLAND / POLOGNE**

Naczelna Rada Adwokacka  
www.nra.pl

Krajowa Rada Radców Prawnych  
www.kirp.pl

**PORTUGAL**

Ordem dos Advogados  
www.oa.pt

**ROMANIA / ROUMANIE**

Uniunea Națională a Barourilor din România  
www.unbr.ro

**SLOVAK REPUBLIC /  
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Slovenská Advokátska Komora  
www.sak.sk

**SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Odvetniška Zbornica Slovenije  
www.odv-zb.si

**SPAIN / ESPAGNE**

Consejo General de la Abogacía Española  
www.cgae.es

**SWEDEN / SUÈDE**

Sveriges Advokatsamfund  
www.advokatsamfundet.se

**SWITZERLAND / SUISSE**

Fédération suisse des Avocats  
www.sav-fsa.ch

**UNITED KINGDOM /  
ROYAUME-UNI****ENGLAND & WALES / PAYS DE GALLES**

The Bar Council  
www.barcouncil.org.uk

The Law Society  
www.lawsoc.org.uk

**SCOTLAND / ÉCOSSE**

The Faculty of Advocates  
www.advocates.org.uk

The Law Society of Scotland  
www.lawscot.org.uk

**NORTHERN IRELAND / IRLANDE DU  
NORD**

Law Society of Northern Ireland  
www.lawsoc-ni.org

## ASSOCIATE MEMBERS

*MEMBRES ASSOCIÉS***MONTENEGRO /  
MONTÉNÉGRO**

Advokatska komora Crne Gore  
www.advokatskakomora.me

**TURKEY / TURQUIE**

Türkiye Barolar Birliği  
www.barobirlik.org.tr

## OBSERVERS

*OBSERVATEURS***ALBANIA / ALBANIE**

Dhoma Kombëtare e Advokateve të  
Shqipërisë  
http://dhkash.org

**ANDORRA / ANDORRE**

Col·legi d'Advocats d'Andorra  
www.cada.ad

**ARMENIA / ARMÉNIE**

Փաստաբանների Պալատ  
www.pastaban.am

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Advokatska Komora Republike Srpske  
http://advokatskakomora.ba

Advokatska/Odvjetnička komora Federacije  
BiH  
www.advokombih.ba

**FORMER YUGOSLAVIAN  
REPUBLIC OF MACEDONIA  
(FYROM) / ANCIENNE  
RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE  
MACÉDOINE (ARYM)**

Адвокатската комора на Република  
Македонија  
www.mba.org.mk

**GEORGIA / GÉORGIE**

საქართველოს ადვოკატთა ასოციაციის  
www.gba.ge

**MOLDOVA / MOLDAVIE**

Uniunea Avocaților din Republica Moldova  
www.avocatul.md

**RUSSIA / RUSSIE**

Федеральная палата адвокатов Российской  
Федерации  
www.fparf.ru

**SERBIA / SERBIE**

Адвокатска комора Србије  
www.advokatska-komora.co.rs

**UKRAINE**

Спілка адвокатів України  
www.cay.org.ua

## HIGHLIGHTS

### Free Movement of Lawyers

The European Commission in 2013 decided to evaluate, and possibly revise, the two "lawyers' directives" governing the freedom of movement in the legal profession.

To that effect, the *"Study evaluating the legal framework for the free movement of lawyers against market and regulatory developments in the single market"* undertaken by Panteia and Maastricht University was published by the Commission on 7 May 2013.

The results acknowledge that the lawyers' directives work well, but at the same time, but point out remaining barriers that the CCBE Evaluation Working Group has already identified: cross-border lawyer insurance, a single more simple registration system, application of host country rules on the status of in-house lawyers, and clarification of the criteria to become eligible for admission in another state.

This work will be complemented by a study on legal forms "Inventory of Legal Form and Shareholding Requirements in the EU Services Sector and their Economic Assessment", currently undertaken by Maastricht University and expected in 2014.

The CCBE kept working throughout the year to see where these instruments can be improved while retaining the core values that made their success.

Concurrently, the European Commission's Directorate-General for the Internal Market reassured observers on its intentions regarding regulated professions, stating that its objective is not to deregulate the legal



## POINTS ESSENTIELS

profession, but to ease freedom of movement.

The CCBE closely followed the discussions regarding the status of liberal professions, taking part in hearings on liberal professions at the European Economic and Social Committee in September and the European Parliament in October, in order to reaffirm the overarching principles of the legal profession and its commitment to free movement across borders. The CCBE also became a member of the European Commission's Working Group on Liberal Professions, whose objective is *"to assess the specific needs of liberal profession entrepreneurs in relation to issues such as simplification, internationalisation or access to finance."*

### Future of Justice in Europe

#### Assises de la justice

Evangelos Tsouroulis was invited to represent the CCBE on 21-22 November at the "Assises de la Justice" conference organised by the European Commission Directorate-General for Justice as part of the preparatory work on the post-Stockholm programme in the area of justice, freedom and security that will run from 2014 to 2019. President Tsouroulis discussed "The Independence of Justice" and underlined the importance of an independent judiciary established by law and the equality of arms in the courtroom.

President Tsouroulis outlined a simple but important measure: that all judicial officers should be given life tenure, with dismissal

### Libre circulation des avocats

La Commission européenne a lancé en 2013 une évaluation des deux « directives avocats » qui régissent la liberté de circulation de la profession d'avocat en vue de leur révision éventuelle.

Le 7 mai 2013, la Commission a publié à cet effet « l'étude d'évaluation du cadre juridique relatif à la libre circulation des avocats dans le cadre de l'évolution du marché et de la réglementation dans le marché unique » de Panteia et de l'Université de Maastricht.

Les conclusions constatent que les directives avocats fonctionnent bien, tout en dénonçant les obstacles qui subsistent et que le groupe de travail sur l'évaluation du CCBE a déjà identifiés : l'assurance transfrontalière des avocats, un système d'inscription au barreau simple et unique, l'application des règles de l'État d'accueil sur le statut des juristes d'entreprise et la clarification des critères d'admission dans un autre État.

Ces travaux seront complétés par une étude sur les formes juridiques intitulée « Inventaire des exigences relatives à la forme juridique et à la détention de capital social dans le secteur des services de l'Union européenne et évaluation de leurs répercussions sur l'économie », que l'Université de Maastricht entreprend actuellement et envisage de terminer en 2014.

Le CCBE a continué tout au long de l'année ses travaux concernant la possibilité d'améliorer ces instruments tout en préservant les valeurs fondamentales qui en ont fait le succès.

Parallèlement, la Direction générale Marché

intérieur et services de la Commission européenne a rassuré les observateurs quant à ses intentions concernant les professions réglementées, en affirmant que son objectif n'est pas de déréglementer la profession d'avocat, mais d'en faciliter la libre circulation.

Le CCBE a suivi de près les discussions concernant le statut des professions libérales en prenant part aux audiences sur les professions libérales, au Comité économique et social européen en septembre et au Parlement européen en octobre, afin de réaffirmer les principes fondamentaux de la profession d'avocat et son engagement à la libre circulation à travers les frontières. Le CCBE est également devenu membre du groupe de travail de la Commission européenne dédié aux professions libérales, dont l'objectif est « d'évaluer les besoins spécifiques des entrepreneurs issus des professions libérales dans des domaines tels que la simplification, l'internationalisation et l'accès aux financements ».

### L'avenir de la justice en Europe

#### Assises de la justice

Evangelos Tsouroulis a été invité à représenter le CCBE, les 21 et 22 novembre à la conférence sur les Assises de la justice organisée par la Direction générale de la justice de la Commission européenne dans le cadre des travaux préparatoires du programme post-Stockholm dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité qui sera appliqué

only carried out upon a conviction of a serious offence. He noted that promotions, assignments and transfers of judges should remain under the exclusive authority of their peers, without interference from governments or parliaments. In a number of European countries this principle is "violated", through political appointment of judges, by changing laws to make judges subservient to the government, or simply refusing to comply with decisions of justice—sometimes under the pretext of austerity measures and demands from the Troika. Attacks against the independence of Bars are "hardly a fine

*"The unification of European justice is both necessary and inevitable. Crime today is transnational and borders do not protect societies against organised crime, on the contrary, they protect criminals. We are bound to disappoint or create this European Justice."*

Robert Badinter, former Minister of Justice and President of the Constitutional Council of the French Republic, at the Assises de la Justice

example for our neighbours and potential Members of our Union".

Since 2000, three five-year "roadmaps" have been drawn up by Member States and the 2010-2014 plan, known as the Stockholm Programme for the area of justice, freedom and security draws to an end. The Stockholm plan brought about the European Certificate of Succession, mutual recognition of legal acts, judicial training in European law for judges and lawyers, and more effective e-justice systems for legal practitioners, among other initiatives. The adoption, by the European Parliament in September, of a directive that guarantees access to a lawyer

in criminal proceedings is the latest of many steps forward. Nevertheless, much remains to be done in the coming years. To that effect, the CCBE has submitted a number of contributions to the European Commission.

In concluding the conference, Vice-President of the European Commission and Commissioner for Justice Viviane Reding promised that the Commission would publish "a new proposal on the future of justice to be submitted to the next Parliament and Commission", and hinted at proposals that would be achieved by 2020.

### **European programme for Justice 2014-2019**

In September the president of the CCBE met with Vice-President of the European Commission and Commissioner for Justice Viviane Reding to discuss the impact of the economic crisis on the justice system and its consequences for citizens. Evangelos Tsouroulis raised the well-known problems of the increase of court fees and the decrease of legal aid in several countries, and also discussed the role of the Commission's Directorate-General for Justice in the funding of projects to strengthen justice, as well as the support to the rule of law outside of the EU.

### **Justice and the economic crisis**

The CCBE continued in 2013 to foster a permanent dialogue with the European institutions on the situation of the justice system in the face of austerity, economic downturn and budget cuts, alerting on the consequences for the administration of justice, the rule of law, and the trust of citizens



© Andrey Burmakin - Fotolia.com

de 2014 à 2019. Le président Tsouroulis a abordé « l'indépendance de la justice » en rappelant la nécessité d'un pouvoir judiciaire indépendant consacré par la loi et de l'égalité des armes dans la salle d'audience.

Evangelos Tsouroulis a proposé une mesure simple mais importante : que tous les fonctionnaires de justice soient nommés à vie et qu'ils ne puissent être démis de leurs fonctions qu'en cas de condamnation pour infraction grave. Il a fait remarquer que les promotions, les affectations et les mutations des juges devraient demeurer sous l'autorité exclusive de leurs pairs, sans ingérence des gouvernements et des parlements. Dans un certain nombre de pays européens, ce principe est « enfreint » par la désignation politique des juges, la modification des lois pour subordonner les juges au gouvernement, ou le simple refus de se conformer à des décisions de justice, parfois sous le prétexte de mesures d'austérité et d'exigences de la Troïka. Les attaques à l'encontre de l'indépendance des barreaux ne sont « vraiment pas un bel exemple pour nos voisins et les candidats à l'adhésion à l'Union. »

Depuis 2000, les États membres ont établi

*« L'unification de la justice européenne est nécessaire et inévitable. Aujourd'hui, le crime est transnational et les frontières ne protègent pas les sociétés contre le crime organisé mais lui offrent une protection. Nous sommes voués à décevoir ou à créer cette justice européenne. »*

Robert Badinter, ancien ministre de la justice et ancien président du Conseil constitutionnel de la République française

trois « feuilles de route » de cinq ans et le plan 2010-2014, connu sous le nom de programme de Stockholm dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité touche à sa fin. Le programme de Stockholm a fait naître, parmi d'autres initiatives, le certificat successoral européen, la reconnaissance mutuelle des actes juridiques, la formation judiciaire en droit européen des juges et des avocats, et des systèmes de justice en ligne plus efficaces pour les praticiens du droit. L'adoption, par le Parlement européen en septembre, d'une directive qui garantit l'accès à un avocat dans les procédures pénales est la plus récente de nombreuses avancées. Beaucoup reste néanmoins à faire dans les années à venir. Le CCBE a soumis à cette fin un certain nombre de contributions à la Commission européenne.

En conclusion de la conférence, la vice-présidente de la Commission européenne et commissaire à la justice Viviane Reding a promis que la Commission publierait « une nouvelle proposition sur l'avenir de la justice pour qu'elle soit soumise au prochain Parlement et à la prochaine Commission ». Elle a également évoqué des propositions qui seraient achevées pour 2020.

## **Programme européen de justice 2014-2019**

En septembre, le président du CCBE a rencontré la vice-présidente de la Commission européenne, la commissaire à la justice Viviane Reding, pour discuter des répercussions de la crise économique sur le système judiciaire et de leurs conséquences pour les citoyens. Evangelos Tsouroulis a évoqué les problèmes connus que sont l'augmentation des frais de justice et la diminution de l'aide juridique dans plusieurs pays, et a également abordé le rôle de la Direction générale Justice de la Commission dans le financement de projets visant à renforcer la justice, ainsi que le soutien de l'État de droit en dehors de l'Union.

## **Justice et crise économique**

Le CCBE a poursuivi en 2013 son dialogue permanent avec les institutions européennes sur la situation du système judiciaire face à l'austérité, à la récession économique et aux coupes budgétaires en dénonçant les conséquences sur l'administration de la justice, l'État de droit et la confiance des citoyens envers le système judiciaire. Le CCBE continue de surveiller étroitement la situation en recueillant et en partageant les données pertinentes.

in the justice system. The CCBE continues to monitor the situation closely, gathering and sharing relevant data.

## Money Laundering

### Fourth Anti-Money Laundering Directive

In February 2013, the European Commission published a proposal for a *Directive on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing*. This proposal will update the current anti-money laundering directive which was agreed in 2005.

The CCBE is concerned with many aspects of the proposal, including issues regarding exemptions to the reporting obligation, the inclusion of tax crimes, the on-going issue of ultimate responsibility, expiration periods on the right to hold data, risk assessment obligations on law firms, restrictions on the use of pooled accounts, supervision aspects and sanctions.

The CCBE participated in a number of stakeholder meetings with the Commission and Parliament and prepared position papers in response to the proposal.

### Obligation of reporting in anti-money laundering legislation

In 2012, the CCBE intervened in a case before the European Court of Human Rights ("*Michaud v France*", 12323/11). The case

concerned the obligation on French lawyers to report their "suspicions" regarding possible money laundering activities by their clients. The case was the first case before the Court of Human Rights on the question of compatibility between a lawyer's reporting duties under the money laundering legislation and Article 8 of the European Convention of Human Rights, which protects the confidentiality of lawyer-client relations. The Court concluded that the obligation to report suspicions did not represent a disproportionate interference with lawyers' professional privilege and that there had been no violation of Article 8 by France. The Court stressed the importance of the confidentiality of lawyer-client relations and of legal professional privilege. It considered, however, that the obligation to report suspicions pursued the legitimate aim of prevention of disorder or crime, since it was intended to combat money laundering and related criminal offences, and that it was necessary in pursuit of that aim. On the latter point, it held that the obligation to report suspicions, as implemented in France, did not interfere disproportionately with legal professional privilege, since lawyers were not subject to the above requirement when defending litigants and the legislation had put in place a filter to protect professional privilege, thus ensuring that lawyers did not submit their reports directly to the authorities, but to the president of their Bar association. Following this decision, the CCBE adopted a position that Member States must provide the self-regulatory body with the option of being the authority to be informed of reports in the first instance in place of the Financial Intelligence Unit.

### OECD Financial Action Task Force report on money laundering vulnerabilities

In June 2013, the Financial Action Task Force (FATF) of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) published a report on "*Money Laundering and Terrorist Financing – Vulnerabilities of Legal Professionals*" covering cases in which lawyers have been directly, and to a certain extent, indirectly involved in money laundering. The aim of the report was to offer lawyers and law enforcement a list of indicators of money laundering.

The CCBE, together with a number of other international organisations, expressed its dissatisfaction with the process and outcome of the typology report, as it failed to provide sufficient examples of lawyers being unwittingly used for money laundering. Hence, the CCBE believes the report has very limited educational value.

## Lutte contre le blanchiment de capitaux

### Quatrième directive anti-blanchiment

La Commission européenne a publié en février 2012 une proposition de directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Cette proposition mettra à jour la directive anti-blanchiment actuelle, qui a été convenue en 2005.

Le CCBE se préoccupe de nombreux aspects de la proposition, dont les questions relatives à l'exemption de l'obligation de déclaration, l'inclusion des infractions fiscales, la question récurrente de la responsabilité finale, les délais d'expiration du droit de conserver les données, les obligations d'évaluation des risques des cabinets d'avocats, les restrictions à l'utilisation de comptes groupés, les aspects de contrôle et les sanctions.

Le CCBE a participé à un certain nombre de réunions des parties prenantes avec la Commission et le Parlement et a élaboré des prises de position en réponse à la proposition.

### Obligation de déclaration dans la législation anti-blanchiment

En 2012, le CCBE est intervenu dans une affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (*Michaud c. France*, 12323/11). L'affaire concernait l'obligation pour les avocats français de déclarer leurs « soupçons » vis-à-vis des activités possibles de blanchi-

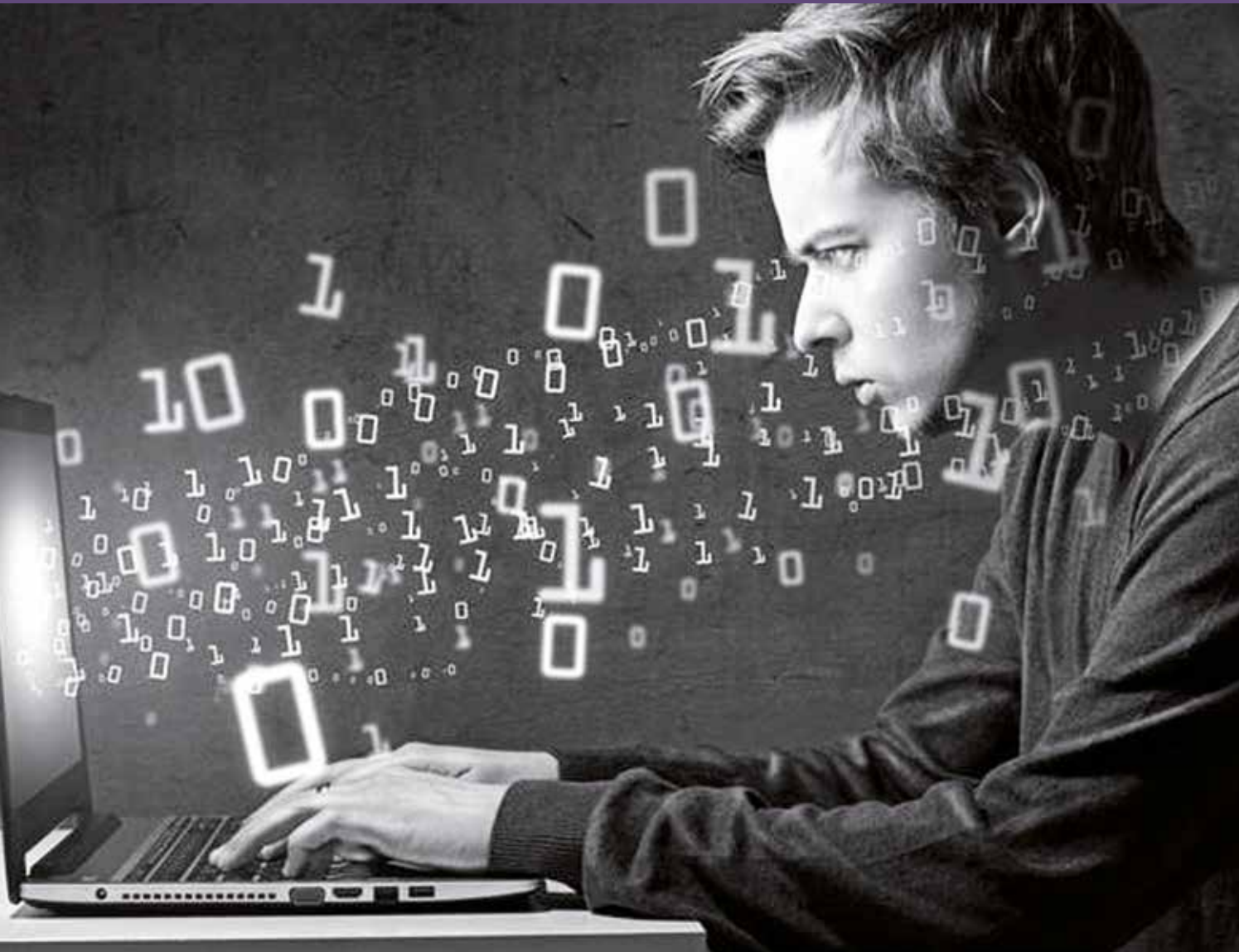
ment de capitaux de leurs clients. Il s'agissait de la première affaire devant la Cour des droits de l'homme sur la question de la compatibilité entre les obligations de déclaration d'un avocat en vertu de la législation sur le blanchiment de capitaux et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège la confidentialité des relations entre l'avocat et son client. La Cour a conclu que l'obligation de déclaration de soupçon ne porte pas une atteinte disproportionnée au secret professionnel des avocats et qu'il n'y avait pas violation de l'article 8 de la Convention par la France. Elle a souligné notamment l'importance de la confidentialité des échanges entre les avocats et leurs clients ainsi que du secret professionnel des avocats. Elle a estimé cependant que l'obligation de déclaration de soupçon poursuit le but légitime de la défense de l'ordre public et de la prévention des infractions pénales dès lors qu'elle vise à lutter contre le blanchiment de capitaux et les infractions pénales associées, et qu'elle est nécessaire pour atteindre ce but. Sur ce dernier point, elle a retenu que, telle que mise en œuvre en France, l'obligation de déclaration de soupçon ne porte pas une atteinte disproportionnée au secret professionnel des avocats, puisque ceux-ci n'y sont pas astreints lorsqu'ils exercent leur mission de défense des justiciables et que la loi met en place un filtre protecteur du secret professionnel en prévoyant que les avocats ne communiquent pas directement leurs déclarations à l'administration mais à leur bâtonnier. À la suite de cette décision, le CCBE a adopté une position indiquant que les États membres doivent fournir à l'organisme d'autorégulation la possibilité d'être l'autorité à informer en première instance à la place de la cellule de renseignement financier.

### Rapport du Groupe d'action financière de l'OCDE sur les vulnérabilités vis-à-vis du blanchiment de capitaux

En juin 2013, le Groupe d'action financière (GAFI) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un rapport sur les vulnérabilités des professions du droit en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme concernant les cas où les avocats ont été directement et dans une certaine mesure indirectement impliqués dans des activités de blanchiment. L'objectif du rapport était d'offrir aux avocats et aux forces de l'ordre une liste d'indicateurs en matière de blanchiment d'argent.

Le CCBE a exprimé, de concert avec un certain nombre d'autres organisations internationales, son mécontentement vis-à-vis du processus et des conclusions du rapport typologique, car il a échoué à fournir suffisamment d'exemples d'avocats utilisés à leur insu dans des activités de blanchiment de capitaux. Le CCBE estime par conséquent que le rapport a une valeur éducative très limitée.





© lassedesignen - Fotolia

## IT Law

### Data protection

The CCBE continued working on two legislative instruments:

- a General Data Protection Regulation (replacing Directive 95/46/EC) setting out a general EU framework for data protection; and
- a Directive (replacing Framework Decision 2008/977/JHA16) setting out rules on the protection of personal data processed for the purposes of prevention, detection, investigation or prosecution of criminal offences and related judicial activities.

The CCBE already expressed its disappointment with the Commission's decision not to pursue a single comprehensive data protection regime, introducing instead two separate systems. The general data protection rules applicable to citizens and businesses will therefore not cover police and judicial cooperation in criminal matters, which will be subjected to lesser supervision.

Owing to the extraordinary importance of the general Data Protection Regulation for business and personal rights, a wave of lobbying hit the European Parliament as it took on the proposal – insiders reported intensive lobbying efforts from stakeholders ranging from internet giants to national data protection authorities, NGOs and business organisations.

Nevertheless, the CCBE made a point of alerting lawmakers on the need to respect professional secrecy and independence as

core values of the lawyers' profession to safeguard the rights of citizens, and self-regulation as a corollary of independence.

The imperative of professional secrecy, also known as legal professional privilege in some countries, must be taken into account when drafting rules on the right to access, modification or deletion of personal data. The CCBE reminded the European Parliament of the existing laws at national level, and of the jurisprudence of the European Court of Justice that recognises that *"confidentiality serves the requirements (...) that any person must be able, without constraint, to consult a lawyer whose profession entails the giving of independent legal advice to all those in need of it."*

Self-regulation of the bars is also under threat, as the Commission proposal gives the national data protection authorities the power to impose administrative sanctions on lawyers in cases of breach of personal data, bypassing the bars and law societies. The CCBE therefore made a number of suggestions to improve the text, while retaining the strong protections for personal data therein.

## Droit des technologies de l'information

### Protection des données

Le CCBE a poursuivi ses travaux sur deux instruments législatifs :

- un règlement (qui remplace la directive 95/46/CE) instituant un cadre général de l'UE en matière de protection des données ;
- une directive (qui remplace la décision-cadre 2008/977/JAI) énonçant des règles relatives à la protection des données à caractère personnel traitées à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière, ainsi que d'activités judiciaires connexes.

Le CCBE a déjà exprimé sa déception face à la décision de la Commission de ne pas ambitionner un régime complet de protection des données mais d'introduire à la place deux systèmes distincts. Les règles générales de protection des données applicables aux citoyens et aux entreprises ne s'appliqueront donc pas à la coopération policière et judiciaire en matière pénale, qui sera soumise à une supervision moindre.

En raison de l'importance extraordinaire du règlement général sur la protection des données pour les droits des entreprises et des particuliers, divers groupes de pression se sont mobilisés pour cibler le Parlement européen au moment où celui-ci s'attaquait à la proposition : les initiés ont signalé les pressions intensives des parties prenantes, allant

des géants d'Internet aux autorités nationales de protection des données, en passant par les ONG et les organisations commerciales.

Néanmoins, le CCBE a pris la peine d'alerter les législateurs de la nécessité de respecter les valeurs fondamentales de la profession d'avocat que sont le secret professionnel et l'indépendance afin de protéger les droits des citoyens, ainsi que l'autorégulation comme corollaire de l'indépendance.

L'impératif du secret professionnel doit être pris en compte lors de l'élaboration de règles sur le droit d'accès, la modification ou la suppression des données personnelles. Le CCBE a rappelé au Parlement européen les législations en vigueur au niveau national ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne de justice qui reconnaît que la confidentialité « répond en effet à l'exigence (...) que tout justiciable doit avoir la possibilité de s'adresser en toute liberté à son avocat, dont la profession même comporte la tâche de donner, de façon indépendante, des avis juridiques à tous ceux qui en ont besoin ».

L'autorégulation des barreaux est également menacée par le fait que la proposition de la Commission octroie aux autorités nationales de protection des données le pouvoir d'imposer des sanctions administratives aux avocats en cas de violation de la protection des données à caractère personnel en tenant les barreaux à l'écart. Le CCBE a donc formulé un certain nombre de propositions visant à améliorer le texte, tout en conservant les fortes protections des données personnelles qui s'y trouvent.

### **Government surveillance, mass data mining and professional secrecy**

The revelations made throughout the year on the routine electronic surveillance of European citizens by American and European intelligence services bear serious consequences for the work of lawyers.

In two statements on mass data mining for the purpose of surveillance, the CCBE denounced the effective end of professional secrecy at the hands of governments, and the inevitable erosion of the public trust in the rule of law that will result. The CCBE therefore called on the EU institutions to take steps to protect and enhance the confidentiality of lawyer-client communications when modern technology is used; these could include work in the area of technical standardisation (e.g. the possibility of setting up cloud & email lawyer accounts with greater protection against data mining) or instruments of international law.

### **Cloud computing**

Following the publication of its guidelines on the use of cloud computing services by lawyers in 2012, the CCBE has continued to follow developments in this area, especially with regard to risks linked to mass data mining by government agencies in Europe and worldwide.

The CCBE has also been granted membership status in the European Commission's Expert Group on Cloud Computing Contracts. Comprising service providers, consumers,

experts on personal data protection and the legal profession, it is tasked with assisting the Commission in the identification of safe and fair contract terms and conditions for cloud computing services for consumers and small firms. The CCBE provides its expertise and makes proposals for cloud computing contracts compatible with the high requirements of the legal profession in terms of data protection. The first meetings of the working group were held on 19-20 November 2013, with more scheduled throughout 2014.

### **Professional Qualifications Directive**

The Revision of the 2005 Directive on the recognition of professional qualifications was concluded in June.

The adopted text addresses most of the concerns previously noted by the CCBE: the European Professional Card will only be issued if the profession wants it, and thus will not replace the existing CCBE identity card; non-remunerated traineeships in another Member State are fully recognised, and partial access to a profession as derived from the European Court of Justice case C-330/03 (*Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos v Administración del Estado*) is included with limitations for reasons of general interest.

### **International Legal Services**

As part of the preparatory work on the negotiation of the EU-US free trade agreement, the Commission contacted the CCBE to seek information on barriers to the exercise of the legal profession by European lawyers in the different States of the United States. The CCBE GATS Committee (Global Agreement on Trade and Services), in charge of this topic, changed its name to International Legal Services Committee to reflect the change of focus in its activity.



## Surveillance des gouvernements, exploration de masse des données et secret professionnel

Les révélations faites tout au long de l'année sur les programmes de surveillance électronique des citoyens européens par les services de renseignement américains et européens ont des conséquences graves sur le travail des avocats.

Dans deux déclarations sur l'exploration de masse des données à des fins de surveillance, le CCBE a dénoncé l'anéantissement final du secret professionnel par l'entremise des gouvernements et l'érosion inévitable de la confiance du public dans l'État de droit qui en découleront. Le CCBE a donc exhorté les institutions européennes à prendre des mesures pour protéger et améliorer la confidentialité des communications entre les avocats et leurs clients dans l'emploi des nouvelles technologies : il pourrait s'agir de travaux dans le domaine de l'harmonisation des normes techniques (par exemple, la possibilité de créer des nuages et des comptes de messagerie d'avocats bénéficiant d'une protection accrue contre l'exploration de données) ou des instruments de droit international.

## Informatique en nuage

À la suite de la publication de ses lignes directrices sur l'usage des services d'informatique en nuage par les avocats en 2012, le CCBE a continué à suivre les évolutions en la matière, notamment en ce qui concerne les risques liés à l'exploration de masse des données par des agences gouvernementales en Europe et dans le monde.

Le CCBE a également obtenu le statut de membre au sein du groupe d'experts de la Commission européenne en matière de contrats d'informatique en nuage. Le groupe, qui comprend des prestataires de services, des consommateurs, des experts en protection des données à caractère personnel et la profession d'avocat, est chargé d'aider la Commission à identifier des clauses et des conditions contractuelles sûres et loyales applicables aux services d'informatique en nuage pour les consommateurs et les petites entreprises. Le CCBE offre son expertise et émet des propositions de contrats d'informatique en nuage compatibles avec les exigences élevées de la profession d'avocat en matière de protection des données. Les premières réunions du groupe de travail ont eu lieu les 19 et 20 novembre 2013, et d'autres sont prévues en 2014.

## Directive qualifications professionnelles

La révision de la directive de 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles a été conclue en juin.

Le texte adopté répond à la plupart des préoccupations que le CCBE a mentionnées auparavant : la carte professionnelle européenne ne sera délivrée que si la profession le désire et ne remplacera donc pas la carte d'identité du CCBE actuelle ; les stages non rémunérés dans un autre État membre sont pleinement reconnus et l'accès partiel à une profession découlant de l'arrêt de la Cour européenne de justice dans l'affaire C-330/03 (*Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos c. Administración del Estado*) y est inclus avec certaines restrictions pour des raisons d'intérêt général.

## Services juridiques internationaux

Dans le cadre des travaux préparatoires à la négociation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, la Commission a contacté le CCBE pour obtenir des informations sur les obstacles à l'exercice de la profession d'avocat par des avocats européens dans les différents États des États-Unis. Le comité concerné au CCBE, le comité GATS (Accord général sur le commerce des services) a changé son nom en comité Services juridiques internationaux afin de refléter le changement d'orientation de son activité.

## Criminal Law

### Right of access to a lawyer in criminal proceedings

A historic agreement on the right of access to a lawyer in criminal proceedings was reached in 2013, 10 years after the idea was first floated. The CCBE was very active in making submissions throughout the process. The CCBE's work was complimented by many sources, and the entire exercise demonstrated a cooperative professionalism particularly appreciated by the European Commission and the European Parliament. Despite pressure from the Member States in favour of stronger powers to the prosecution, the European Parliament held fast in support of the confidentiality of communications: meetings, correspondence, telephone conversations and other forms of communication permitted under national law are now protected.

The Parliament also chose to follow the recommendations of the CCBE in restricting the scope of derogations, limiting proceeding to questioning in the absence of a lawyer in extraordinary circumstances where geographical isolation makes it impossible to have a lawyer present in a timely fashion.

In its position on the issue, the CCBE denounced the artificial separation of legal aid and right of access to a lawyer into two different legal instruments.

### European Public Prosecutor's Office

The CCBE has been following the work in this field since the first Commission green paper in 2002. Following consultations with the Commission in November 2012 and April 2013, the CCBE sent out its position paper in February 2013.

The creation of a European Public Prosecutor's Office stems from measures included in the Lisbon Treaty aimed at equipping the Union with means to defend its financial interests from embezzlement and corruption. The aim is legitimate, but the CCBE questions whether the establishment of a new European legal authority with considerable investigative and enforcement powers is proportionate to the declared goals and in accordance with the principle of subsidiarity. Instead, a more rational use of existing anti-fraud institutions such as OLAF, Eurojust and Europol could be the alternative.

The CCBE pointed out several flaws in the proposal: automatic exclusive jurisdiction over all crimes affecting the financial interests of the Union that is potentially very far-reaching; the question of oversight as the prosecutor will not be subject to the European Court of Justice; the unclear issue of double offences at national level; insufficient rules on the collection and movement of evidence, and the lack of guarantees for defendants' rights.

The CCBE argues that this proposal is premature, and should only be discussed after the establishment of two cornerstones: an adequate body of EU legal instruments on individual rights in criminal proceedings, and widely accepted rules on the gathering and

admissibility of evidence. Actions have been taken to bring this matter to the attention of Members of the European Parliament and national governments.

## European Courts in Luxembourg

### The appointment of judges

The President of the CCBE wrote to the President of the General Court of the European Union in Luxembourg calling Member States to act urgently to reduce the unnecessary turnover of judges at the General Court in Luxembourg.

The Court, which handles a large number of cases brought by citizens and businesses, is suffering from long delays in handling cases. When first appointed, it takes them time to come up to speed with EU procedures. In addition, when judges are due to leave, they do not take on additional cases. This causes great delays, of up to five years in some competition cases, and is detrimental to the productivity of the General Court.

The CCBE called on Member States to act, by renewing the mandate of sitting judges, and by following a transparent procedure based on merit for the appointment of new judges.

The letter from the CCBE was cited in an opinion by Advocate-General Sharpston in a case on excessive delay at the General Court (C-58/12, *P Groupe Gascogne v Commission*).

## Droit pénal

### Droit d'accès à un avocat dans les procédures pénales

Un accord historique sur le droit d'accès à un avocat dans les procédures pénales a été conclu en 2013, soit 10 ans après sa genèse. Le CCBE a contribué de manière très active tout au long du processus. De nombreuses sources ont salué les travaux du CCBE, et le professionnalisme de la coopération dans le cadre de l'exercice a été particulièrement apprécié par la Commission européenne et le Parlement européen. Malgré les pressions exercées par les États membres pour accorder des pouvoirs renforcés à l'accusation, le Parlement européen a tenu bon en faveur de la confidentialité des communications : les réunions, la correspondance, les conversations téléphoniques et les autres formes de communication autorisées en vertu du droit national sont désormais protégées.

Le Parlement a également choisi de suivre les recommandations du CCBE en restreignant la portée des dérogations, en limitant la procédure à l'interrogatoire en l'absence d'un avocat dans des circonstances exceptionnelles où l'isolement géographique rend impossible la présence d'un avocat au moment opportun.

Dans sa prise de position sur le sujet, le CCBE a dénoncé la séparation artificielle de l'aide juridique et du droit d'accès à un avocat en deux instruments juridiques distincts.

### Parquet européen

Le CCBE suit les travaux dans ce domaine depuis le premier livre vert de la Commission en 2002. Après des consultations avec la Commission en novembre 2012 et en avril 2013, le CCBE a publié sa prise de position en février 2013.

La création d'un parquet européen découle de mesures figurant dans le traité de Lisbonne, qui vise à doter l'Union de moyens pour défendre ses intérêts financiers face aux détournements de fonds et à la corruption. Bien que l'objectif soit tout à fait légitime, le CCBE se demande si l'instauration d'une autorité juridique européenne disposant de pouvoirs d'enquête et de répression considérables correspond aux objectifs déclarés et est conforme au principe de subsidiarité. Un recours plus rationnel aux institutions de lutte contre la fraude telles que l'OLAF, Eurojust et Europol pourrait être une solution.

Le CCBE a dénoncé plusieurs lacunes dans la proposition : la compétence exclusive et automatique du parquet européen sur toutes les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, dont la portée est potentiellement très vaste, la question du contrôle étant donné que le parquet ne sera pas soumis à la Cour européenne de justice, l'incertitude concernant les infractions doubles au niveau national dans deux États différents, les règles insuffisantes en matière de collecte et de circulation des preuves et l'absence de garanties concernant les droits des accusés.

Le CCBE estime que cette proposition est prématurée et qu'elle ne devrait être débattue qu'après la création de deux piliers : un ensemble adéquat d'instruments juridiques

communautaires sur les droits individuels dans les procédures pénales et des règles communément admises en matière de collecte et de recevabilité des preuves. Des mesures ont été prises pour porter la question à l'attention des eurodéputés et des gouvernements nationaux.

### Cours européennes de Luxembourg

#### Désignation des juges

Le président du CCBE a écrit au président du Tribunal de l'Union européenne à Luxembourg pour appeler les États membres à agir d'urgence en vue de réduire la rotation inutile des juges au Tribunal de l'Union européenne situé à Luxembourg.

La Cour, qui gère un grand nombre d'affaires portées par des citoyens et des entreprises, souffre d'un arriéré important. Après leur désignation, les juges ont besoin de temps pour parvenir au rythme des procédures communautaires. En outre, lorsque leur mandat n'est pas renouvelé, les juges ne prennent pas en charge d'affaires supplémentaires. Ce phénomène entraîne un arriéré important, pouvant aller jusqu'à cinq ans dans certaines affaires de concurrence, qui est préjudiciable à la productivité du Tribunal.

Le CCBE a appelé les États membres à agir en renouvelant le mandat des juges en exercice, tout en suivant une procédure transparente de désignation des nouveaux juges en fonction du mérite.

## Relations with the Council of Europe

In September the CCBE was granted observer status at the Consultative Council of European Judges (CCJE) of the Council of Europe, an advisory body of the Council of Europe on issues related to the independence, impartiality and competence of judges. The Council adopts opinions for the attention of the Council of Europe's Committee of Ministers on issues regarding the status of judges and the exercise of their functions.

The CCJE's Opinion in 2013 focused on the "The relations between judges and lawyers in view of the quality and efficiency of justice" and the CCBE was able to provide its input in the drafting of the text, which was adopted on 15 November 2013.

## Public Procurement

The CCBE continued in 2013 the work conducted throughout 2012 on the proposed Directive on public procurement, which aims at revising and updating the current directive on public procurement from 2004. The CCBE looked at the proposal through the angle of the procurement of legal services, and provided its insight throughout the legislative procedure, culminating with the adoption of the Directive in December 2013.

The final text, expected to enter into force in early 2014, continues to apply the simplified publicity and transparency procedure to the procurement of legal services by public entities. The CCBE argued for this system to be maintained in order to preserve the quality and independence of such services. An initial proposal of the European Commission to introduce a state support scheme in the field of legal services was eventually struck down, due to the lack of clarity on the nature of the legal support provided and its compliance with the regulations applying to the legal profession.

## Company Law

The CCBE contributed to two public consultations of the European Commission in the field of Company Law in 2013.

In its response to the consultation on cross-border transfers of registered offices of companies, the CCBE argued that an EU instrument on this topic would indeed be a positive contribution to the Internal Market. Even though companies could, in some cases, also achieve the same result by the more complicated and more expensive route of a cross-border merger, the absence of a specific instrument is the reason for the very low number of transfers of companies from one member state to another. Existing European case law also fails to provide sufficient certainty on the conditions of a transfer. A clear procedure recognised by courts and registrars of companies in all member states would provide companies with certainty and reduce transfer costs.

The CCBE submitted a response to the European Commission consultation on Single-member limited liability companies, noting that a person forming a company should have the option to use a single-member private limited liability company, rather than it being a mandatory initiative.

Le courrier du CCBE a été cité dans les conclusions de l'avocat général Sharpston dans une affaire concernant un arriéré considérable du Tribunal de l'Union européenne (C-58/12, *Groupe Gascogne SA contre Commission européenne*).

## Relations avec le Conseil de l'Europe

En septembre, le CCBE a obtenu le statut de membre observateur auprès du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) du Conseil de l'Europe, un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions liées à l'indépendance, l'impartialité et la compétence des juges. Le CCJE adopte des avis à l'attention du comité des ministres du Conseil de l'Europe sur des questions spécifiques concernant la situation et le statut des juges et l'exercice de leurs fonctions.

L'avis du CCJE en 2013 a porté sur « les relations entre les juges et les avocats en vue de la qualité et l'efficacité de la justice ». Le CCBE a pu apporter sa contribution dans la rédaction du texte, qui a été adopté le 15 novembre 2013.

## Passation des marchés publics

Le CCBE a poursuivi en 2013 les travaux réalisés en 2012 sur la proposition de directive sur les marchés publics, dont le but est de réviser et d'actualiser la directive actuelle sur les marchés publics, qui date de 2004. Le CCBE a examiné la proposition selon la perspective de la passation des marchés des services juridiques et offert son expertise tout au long de la procédure législative, qui a abouti à l'adoption de la directive en décembre 2013.

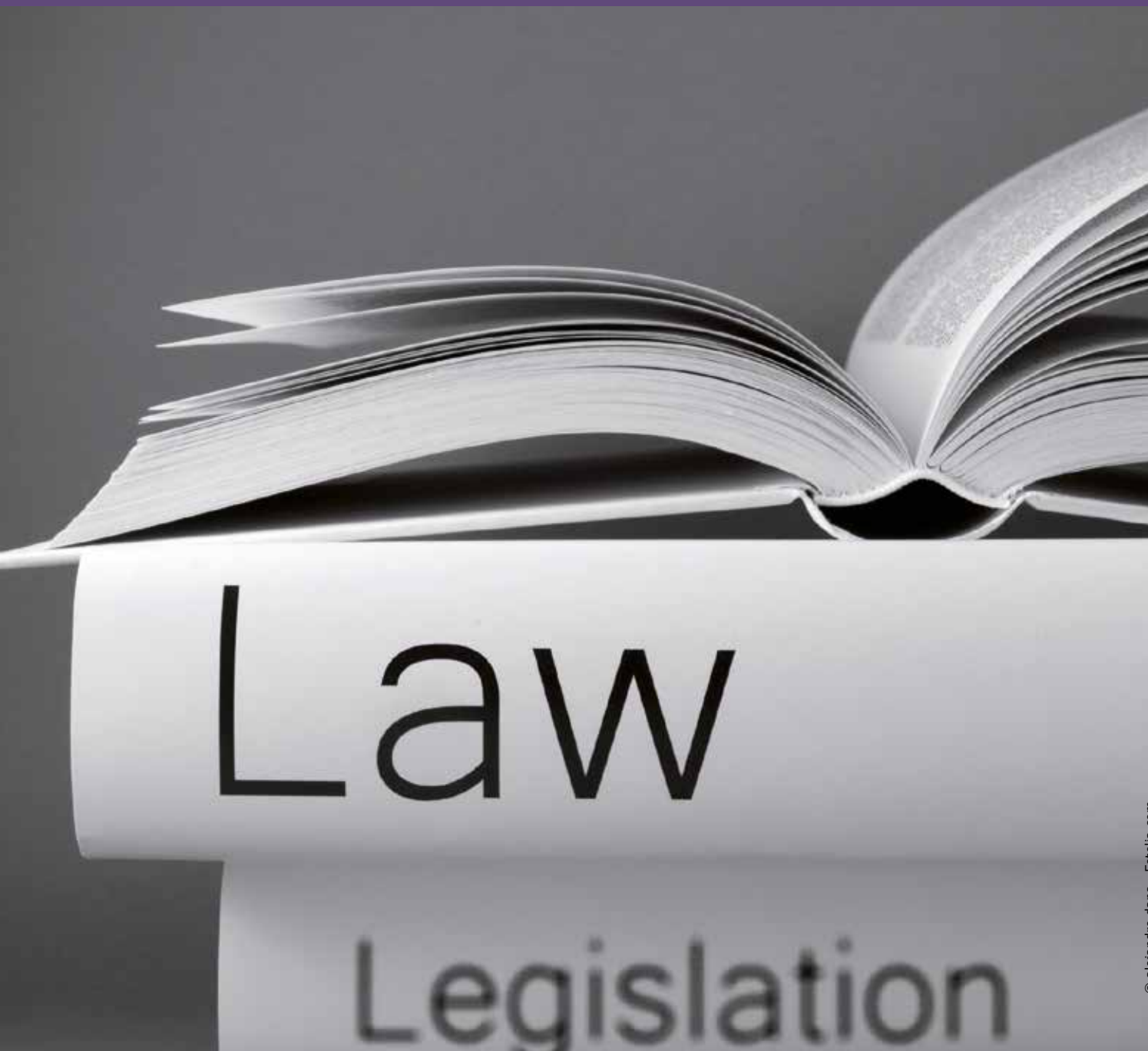
Le texte final, qui devrait entrer en vigueur au début de l'année 2014, continue d'appliquer les règles de publicité simplifiée et de transparence pour la passation de marchés de services juridiques par des entités publiques. Le CCBE a défendu le maintien de ce système afin de préserver la qualité et l'indépendance de ces services. La proposition initiale de la Commission européenne consistant à introduire un régime de soutien de l'État dans le domaine des services juridiques a finalement été annulée en raison du manque de clarté quant à la nature de l'assistance juridique fournie et sa conformité à la réglementation concernant la profession d'avocat.

## Droit des sociétés

Le CCBE a contribué à deux consultations publiques de la Commission européenne dans le domaine du droit des sociétés en 2013.

Dans sa réponse à la consultation sur les transferts transfrontaliers des sièges statutaires des entreprises, le CCBE a fait valoir qu'un instrument communautaire serait bénéfique pour le marché intérieur. L'absence d'instrument communautaire spécifique est la raison pour laquelle il y a si peu de transferts d'entreprises d'un État membre à un autre, même si les entreprises peuvent dans certains cas parvenir au même résultat en empruntant le chemin plus complexe et plus onéreux de la fusion transfrontalière. La jurisprudence européenne ne prévoit pas non plus suffisamment de certitude relativement aux modalités de transfert. Une procédure claire reconnue par les tribunaux et les greffes des entreprises de tous les États membres offrirait une sécurité et une réduction des coûts.

Le CCBE a répondu à la consultation de la Commission européenne sur les sociétés à responsabilité limitée et sociétés anonymes unipersonnelles en indiquant que le fondateur d'une société devrait pouvoir choisir de recourir ou non à la forme de société unipersonnelle à responsabilité limitée plutôt que d'imposer cette nouvelle forme de société à toutes les sociétés unipersonnelles.



## Insurance

The CCBE joined the European Commission's Expert Group on Insurance Contract Law in order to make its voice heard amidst representatives of the insurance industry. This expert group is part of an array of initiatives of the Commission in the area of insurance. The involvement of the CCBE focuses on the need to raise issues regarding liability insurance.

## Gender Equality

With the encouragement of President Evangelos Tsouroulis, the CCBE has taken steps to become involved more actively in the promotion of gender equality in the legal profession. A seminar on gender equality in the legal profession was held on 29 November 2013 before the Plenary Session in Brussels, featuring high-profile speakers such as Member of the European Parliament Kartika Tamara Liotard and President of the Norwegian Bar and Nobel Committee Member Berit Reiss-Andersen.



## European Judicial Training

Continuing legal education should never be a barrier to the freedom of establishment: the CCBE adopted at its Plenary Session in November 2013 a Resolution which promotes flexible continuing legal education regimes. National continuing training regimes should provide for easy mechanisms for the mutual recognition of continuing training obligations of migrant lawyers.

The European Commission published in November 2013 its second report on European Judicial Training. The report, which analyses data of participation of lawyers in continuing training activities (EU law and judicial systems of another Member State), covers the year 2012. It emphasizes that "European Judicial Training remains crucial in ensuring legal certainty for citizens and businesses across the European Union and promoting the coherent and uniform application of EU law". As far as the availability of data of lawyers is concerned, the report states that "some data is available for many Member States, but do not always cover all of the training providers or all of the activities". According to the report, 2% (13,597) of all lawyers in private practice in the respondent Member States participated in continuing training activities. The European Commission will repeat this exercise in the coming years (until 2020).

## Assurance

Le CCBE a rejoint le groupe d'experts de la Commission européenne en droit des contrats d'assurance afin de faire entendre sa voix parmi les représentants du secteur de l'assurance. Ce groupe d'experts est une des initiatives de la Commission dans le domaine de l'assurance. La participation du CCBE met l'accent sur la nécessité d'aborder les questions relatives à l'assurance responsabilité civile.

## Égalité des sexes

Sous les encouragements de son président Evangelos Tsouroulis, le CCBE a pris des mesures pour participer plus activement à la promotion de l'égalité des sexes dans la profession d'avocat. Un séminaire sur l'égalité des sexes dans la profession d'avocat a eu lieu le 29 novembre avant la session plénière à Bruxelles, en présence d'intervenants de renom tels que l'eurodéputée néerlandaise Kartika Tamara Liotard et la présidente du barreau et membre du comité Nobel norvégien Berit Reiss-Andersen.

## Formation judiciaire européenne

La formation juridique continue ne doit jamais constituer d'obstacle à la liberté d'établissement : la session plénière du CCBE a adopté en novembre 2013 une résolution qui encourage les régimes de formation juridique continue qui sont flexibles. Les régimes nationaux de formation continue doivent prévoir des mécanismes simples de reconnaissance mutuelle des obligations de formation continue des avocats migrants.

La Commission européenne a publié en novembre 2013 son deuxième rapport sur la formation judiciaire européenne. Le rapport analyse les données relatives à la participation des avocats à des activités de formation continue sur l'ensemble de l'année 2012 (droit de l'UE et des systèmes judiciaires d'autres États membres). Il souligne que « la formation judiciaire européenne reste primordiale afin d'assurer la sécurité juridique des citoyens et des entreprises à travers l'Union européenne et de promouvoir l'application cohérente et uniforme du droit de l'Union européenne ». Au sujet de la disponibilité des données des avocats, le rapport indique que « certaines données de nombreux États membres sont disponibles mais elles ne couvrent pas forcément l'ensemble des prestataires ou des activités de formation ». Selon le rapport, 2 % (soit 13 597) de tous les avocats du secteur privé dans les États membres qui ont communiqué leurs données ont participé à des activités de formation. La Commission européenne répétera cet exercice ces prochaines années (jusqu'en 2020).

## Projects

### Find-A-Lawyer 1

The Find-A-Lawyer 1 (FAL 1) project, launched in 2010, is an EU co-funded project which developed a prototype IT search engine to simplify the process of searching for a lawyer in any EU Member State through harmonised search criteria and a single point of entry. 18 national bars have already undertaken the necessary technical arrangements in order to integrate their national solutions into the FAL Search Engine, which is expected to go live on the European Commission's e-Justice portal in late 2013.

Once live, FAL 1 will be an on-line search facility providing EU citizens with a free one-stop-shop solution to cross-border searches for lawyers. The participating bars have agreed on common search fields (such as name of the lawyer, city, language), as well as 20 common practice areas. Most importantly, while the citizens' interface will be hosted as one of the e-Justice portal applications, the data will remain located in the national lawyers' databases, which will stay under the exclusive control and ownership of the national bars concerned.

Due to the increased visibility of the FAL Search Engine, lawyers at national level will now be exposed to a much larger, EU-wide audience. At the same time, two major difficulties of finding a lawyer elsewhere will gradually disappear. Firstly, the multilingual interface of the e-Justice portal will enable citizens to access the database in their native EU language. Secondly, the need to know

the intricacies of the legal profession in a specific country will disappear through the explanatory texts which will guide accordingly the user of the search engine.

### Find-A-Lawyer 2

Building on the success of FAL 1, the CCBE began work this year on another EU-funded project, Find-A-Lawyer 2 (FAL 2). FAL 2 will go further and create a system for verifying lawyers' e-identity in cross-border legal transactions based on the use of digital certificates. FAL 2 started in March 2013 and will run for a period of two years.

FAL 2 has intertwined dependencies with e-CODEX, another EU project which aims at interconnecting national e-Justice systems and enabling secure electronic communication and data exchange. Within the framework of e-CODEX, FAL 2 will provide the necessary solution to ensure that the person claiming to be a lawyer is indeed a qualified lawyer in his/her home jurisdiction and is, thus, able to fill in claims on behalf of the client through e-Justice procedures.

With FAL 2, proving the lawyer's identity will become also possible in the "digital world", in a cross-border context, adding reliability and legal certainty in electronic legal proceedings where lawyers are involved. FAL 2 is therefore a lawyers' own-initiative solution for real-time and trusted verification of lawyers' e-identity. It is also another major CCBE initiative which falls within the scope of the European Union's e-Justice Action Plan.

### European Training Platform

The European Training Platform (ETP) is an innovative initiative, co-funded by the EU, to build an IT platform which will provide information about training courses for lawyers in a cross-border context. Lawyers will therefore be able to access the widest and most inclusive catalogue of EU and national law courses across the EU.

The system is intended to allow custom search according to predefined search fields (such as title of the course, venue, date, language, continuing education accreditation and practice area), which will make it easier for lawyers to find a training course tailored to their needs. The project started in February 2013 and will run for a period of two years. Once implemented, the ETP will be hosted on the e-Justice portal.

The successful implementation of ETP will be a win-win solution for all parties involved. For training providers, the platform will be a powerful marketing and communication tool to promote their activities and become more visible both at home and abroad. For lawyers, the platform will increase the level and accessibility of information on training courses in other EU countries, by offering the possibility of a personalised and time-saving search. For the European Union, the project will contribute significantly to the implementation of its e-Justice Action Plan, as well as the broader vision of a common European legal culture.



## Projets

### Moteur de recherche d'un avocat 1

Le moteur de recherche d'un avocat 1, lancé en 2010 et cofinancé par l'UE, a développé un prototype de moteur de recherche qui simplifie le processus de recherche d'un avocat dans un État membre de l'UE à partir d'un seul point d'accès et selon des critères de recherche communs. 18 barreaux nationaux ont déjà pris les dispositions techniques nécessaires afin d'intégrer leur solution nationale au moteur de recherche, qui devrait être lancé sur le portail européen e-Justice de la Commission à la fin de l'année 2013.

Une fois en ligne, le moteur de recherche offrira aux citoyens de l'UE une solution gratuite à guichet unique pour la recherche transfrontalière des avocats. Les barreaux participants ont défini des champs de recherche communs (tels que le nom de l'avocat, la ville, la langue), ainsi que 20 domaines d'activité courants. Mais avant tout, alors que l'interface des citoyens sera hébergée en tant qu'une des applications du portail e-Justice, les données resteront dans les bases de données d'avocats nationales, qui relèveront de la propriété et du contrôle exclusifs des barreaux nationaux respectifs.

En raison de la plus grande visibilité du moteur de recherche, les services proposés par les avocats à l'échelle nationale seront désormais exposés à une audience beaucoup plus large à l'échelle européenne. Dans le même temps vont progressivement disparaître deux obstacles majeurs à la recherche d'un avocat dans un autre État membre. Tout d'abord, l'interface multilingue du portail e-Justice per-

mettra aux citoyens d'avoir accès aux données dans leur langue nationale. D'autre part, grâce aux explications fournies par le moteur, il sera inutile de connaître toutes les subtilités de la profession dans un pays donné.

### Moteur de recherche d'un avocat 2

Après la réussite du moteur de recherche, le CCBE a commencé cette année ses travaux sur un autre projet financé par l'UE, le moteur de recherche 2, qui ira plus loin en créant un prototype utilisant des certificats numériques pour vérifier l'identité électronique des avocats lors des procédures juridiques transfrontalières. Le projet a débuté en mars 2013 pour une durée de deux ans.

Le moteur de recherche 2 est lié à e-CODEX, un autre projet de l'UE qui vise à relier les systèmes de justice en ligne nationaux et à offrir des communications et des échanges de données électroniques sûrs. Dans le cadre d'e-CODEX, le moteur de recherche 2 fournira la solution garantissant que la personne se déclarant être avocat l'est véritablement dans sa juridiction d'origine et est donc autorisée à remplir des réclamations au nom de son client dans les procédures d'e-Justice.

Le moteur de recherche 2 permettra aux avocats de justifier de leur qualité dans le monde « virtuel » dans un contexte transfrontalier, et garantira la fiabilité et la sécurité juridique des procédures judiciaires en ligne auxquelles ils participent. Élaboré grâce à l'initiative des avocats eux-mêmes, le moteur de recherche 2 permet de vérifier instantanément et avec certitude l'identité électronique des avocats. Il s'agit encore d'une initiative majeure du CCBE qui s'inscrit dans la stratégie européenne en matière d'e-Justice.

### Plateforme européenne de formation

La plateforme européenne de formation est une initiative novatrice, cofinancée par l'UE, visant à élaborer une plateforme informatique offrant des informations sur les formations pour les avocats dans un contexte transnational. Les avocats auront donc accès au catalogue de cours de droit national et européen le plus complet et le plus étendu d'Europe.

Le système est conçu pour permettre des recherches personnalisées avec des champs prédéfinis (tels que le titre du cours, le lieu, la date, la durée, la langue, la validation de la formation continue et le domaine de formation, etc.), permettant aux praticiens du droit de trouver facilement la formation adaptée à leurs besoins. Le projet, qui durera deux ans, a débuté le 1<sup>er</sup> février 2013. Une fois mise en place, la plateforme sera hébergée par le portail e-Justice de la Commission européenne.

La mise en place de la plateforme européenne de formation bénéficiera à toutes les parties prenantes. Les formateurs y trouveront un outil de marketing et de communication puissant pour la promotion de leurs activités, au niveau local comme international. Les avocats auront plus facilement accès, via une recherche rapide et personnalisée, à une offre de formation plus complète dans d'autres pays européens. Pour l'Union européenne, le projet contribuera ainsi notamment à la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière d'e-Justice, tout en élargissant l'horizon de la culture juridique européenne.

### e-CODEX

The CCBE is also active in e-CODEX, a project which, among other things, aims to link national e-justice systems to each other so as to permit electronic communication between them, including the participation of lawyers in cross-border e-proceedings.

In 2013, e-CODEX entered in the pilot phase. During this phase, there have been real tests in some use cases (for instance, regarding the European Payment Order – [EPO] - where some EPOs were sent successfully).

Furthermore, during 2013, the e-CODEX project was extended in both partners and use cases. Together with the CCBE, there are partners representing the following countries and territories: Austria, Belgium, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Estonia, France, Germany, Greece, Hungary, Italy, Ireland, Jersey, Lithuania, Malta, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Spain, Sweden, Turkey, and United Kingdom. Regarding the new use cases, e-CODEX will add to the existing use cases one on freezing and confiscation orders and another on business registers.

### Study on the state of play of lawyers' training in EU Law

A consortium composed of the CCBE and the European Institute for Public Administration (EIPA) was appointed by the European Commission to develop a study on the state of play of lawyers' training in EU Law. In order to implement the study, the consortium created 3 questionnaires: Q1 on the national training systems for lawyers, Q2 on existing training providers and training activities in EU Law for lawyers, and Q3 on 'Good practices' in the field of professional training of lawyers in EU law. The analysis of the results of the questionnaires as well as some recommendations in the field of training in EU Law was discussed at a conference with stakeholders (European institutions, experts from national bars, training providers) on 15 November 2013 in Brussels. With the results of the questionnaires and the inputs of the conference, the consortium will prepare the study that has to be delivered to the European Commission in January 2014.

### QUALETRA

In November 2012, a project called QUALETRA (Quality in Legal Translation) kicked off, with the CCBE as one of its partners. The CCBE collaborates mainly in Workstream 1 (related to the essential documents mentioned in article 3 of Directive 2010/64/EU on the right to interpretation and translation in criminal proceedings) and in Workstream 2 (European Arrest Warrant).

### e-CODEX

Le CCBE participe également de manière active au projet e-CODEX, qui vise notamment à relier entre eux les systèmes de justice en ligne nationaux pour leur permettre de communiquer électroniquement, y compris dans la participation des avocats aux procédures électroniques transfrontalières.

En 2013, e-CODEX est entré dans sa phase pilote. Durant cette phase des essais réels ont été effectués à travers certains cas d'utilisation (par exemple, dans le cas de l'injonction de payer européenne, les essais d'envoi d'injonctions de payer ont été réussis).

En outre, le projet e-CODEX a été prolongé en 2013 auprès des partenaires et concernant les cas d'utilisation. Des partenaires coopèrent avec le CCBE pour représenter les pays et territoires suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande, Jersey, la Lituanie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie. e-CODEX ajoutera aux cas d'utilisation existants un cas sur les décisions de gel et de confiscation et un autre sur les registres de l'entreprise.

## Étude sur l'état des lieux de la formation des avocats en droit de l'Union européenne

La Commission européenne a retenu le consortium formé par le CCBE et l'Institut européen d'administration publique (IEAP) pour réaliser une étude sur la formation des avocats en droit de l'UE. Pour mettre en œuvre l'étude, le consortium a créé 3 questionnaires : Q1 sur les systèmes de formation nationaux des avocats, Q2 sur les fournisseurs de formations et les activités de formation actuels en matière de droit de l'UE pour les avocats et Q3 sur les bonnes pratiques en matière de formation professionnelle des avocats en droit de l'UE. L'analyse des résultats des questionnaires ainsi que des recommandations en matière de formation en droit de l'UE a fait l'objet d'une conférence avec les parties prenantes (institutions européennes, experts des barreaux nationaux, organismes de formation), le 15 novembre 2013 à Bruxelles. Les résultats des questionnaires et les contributions lors de la conférence à l'appui, le consortium prépare l'étude qui doit être livrée à la Commission européenne en janvier 2014.

## QUALETRA

Le projet QUALETRA (qualité de la traduction juridique) a été lancé en novembre 2012. Le CCBE y est partenaire : il coopère principalement dans le module 1 (concernant les documents essentiels visés à l'article 3 de la directive 2010/64/UE sur le droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales) et dans le module 2 (concernant le mandat d'arrêt européen).





## Membership

The CCBE welcomed three new members in 2013: the Croatian Bar (Hrvatska odvjetnička komora) as a full member on 1 July (4,418 members), the Andorran Bar (Col·legi d'Advocats d'Andorra) as an observer member on 21 May (80 members), and the Federal Chamber of Lawyers of the Russian Federation (Федеральная палата адвокатов Российской Федерации) as an observer member on 28 November (67,978 members).

## Inauguration of new premises

The CCBE moved into new premises in December 2012. The newly renovated office is located in the European quarter, at 40 Rue Joseph II, 1000 Brussels, and provides modern facilities and more space to accommodate the growing staff working on the expansion of policy areas and new projects.

The Brussels offices of CCBE members Deutscher Anwaltverein (Germany) and Consiglio Nazionale Forense (Italy) also joined the CCBE office at the new address, and a common opening reception for the inauguration of the new premises was held on 21 March in the presence of the presidency of all three organisations and under the patronage of Members of the European Parliament, Luigi Berlinguer and Klaus-Heiner Lehne.

Inauguration of new premises - 21 March 2013  
Inauguration des nouveaux locaux - 21 mars 2013



## Relations with Bars of Eastern and Central Europe

In 2013 the CCBE has continued to provide assistance and support to Bars and Law Societies in Central and Eastern Europe.

### Ukraine

The law on establishing a national bar was passed in June 2012, and the Ukrainian bar was inaugurated in November of that year. In line with its continued engagement in support of the creation of an Ukrainian bar since 2006, the CCBE sent an observer to the inauguration who reported a split between two groups of delegates at the event. A mission was sent to Ukraine to clear this issue. Its report points out problems of admission that occurred on the occasion of the national Constituent Congress as well as sanctions taken against lawyers because of their activities in favour of self-administration. The CCBE will continue to monitor the situation.

### Moldova

The CCBE sent a delegation to Moldova in October to learn more about the situation within the Bar and to share information about the CCBE.

### Russia

The Federal Chamber of Advocates of Russia met with the CCBE in March, and applied for membership in April. The application was put before the November Plenary Session and

## Composition des membres

Le CCBE a accueilli trois nouveaux membres en 2013 : le barreau croate (Hrvatska odvjetnička komora) en qualité de membre effectif le 1<sup>er</sup> juillet (4 418 membres), le barreau d'Andorre (Col·legi d'Advocats d'Andorra) en tant que membre observateur le 21 mai (80 membres) et la Chambre fédérale des avocats de la Fédération de Russie (Федеральная палата адвокатов Российской Федерации) le 28 novembre au titre de membre observateur (67 978 membres).

## Inauguration des nouveaux locaux

Le CCBE a emménagé dans de nouveaux locaux en décembre 2012. L'espace récemment rénové se trouve dans le quartier européen, au numéro 40 de la rue Joseph II, 1000 Bruxelles. Il offre des installations modernes et davantage d'espace pour accueillir le personnel de plus en plus nombreux à travailler à l'expansion des domaines politiques et de nouveaux projets.

Les bureaux bruxellois des membres du CCBE que sont le Deutscher Anwaltverein (Allemagne) et le Consiglio Nazionale Forense (Italie) ont également rejoint ceux du CCBE à leur nouvelle adresse, et une cérémonie d'inauguration commune des nouveaux locaux a eu lieu le 21 mars en présence de la présidence des trois organisations et sous le patronage des eurodéputés Luigi Berlinguer et Klaus-Heiner Lehne.

## Relations avec les barreaux d'Europe centrale et orientale

Le CCBE a poursuivi en 2013 son assistance et son soutien envers les barreaux d'Europe centrale et orientale.

### Ukraine

La loi sur la création d'un barreau national a été adoptée en juin 2012, et le barreau ukrainien a été inauguré en novembre de la même année. Conformément à son engagement continu depuis 2006 en faveur de la création d'un barreau ukrainien, le CCBE a envoyé un observateur à l'inauguration, qui a rapporté une scission des délégués en deux groupes lors de l'événement. Une mission a été envoyée en Ukraine pour clarifier la situation. Le rapport signale des problèmes d'admission des avocats au congrès constitutif national ainsi que des sanctions qui ont été prises à l'encontre d'avocats en raison de leurs activités soutenant leur autonomie administrative. Le CCBE poursuivra son suivi de la situation.

### Moldavie

Le CCBE a envoyé une délégation en Moldavie en octobre pour en apprendre davantage sur la situation au sein du barreau et partager des informations au sujet du CCBE.

### Russie

La Chambre fédérale des avocats de la Fédération de Russie a rencontré le CCBE en mars et présenté sa demande d'adhésion au CCBE en avril. La demande a été soumise à l'appro-

approved by the delegations, bringing the organisation's membership to a total of 44 members.

## Interventions in Court Cases

### Hungary

The CCBE put a request for intervention in a court case initiated by the Government Inspection Office against a lawyer for refusal to disclose documents covered by professional secrecy. The administration's wide-reaching investigation powers go against one of the core principles of the legal profession: confidentiality. In accordance with existing Hungarian legislation, the Government Inspection Office has unlimited and unrestricted access to any document it may find necessary to conduct its investigation.

## Human Rights

### Human Rights Award

Every year since 2007, the CCBE has granted the Human Rights Award to a lawyer or lawyers' organisation that has brought honour to the legal profession by upholding the highest values of professional and personal conduct in the field of human rights.

The Human Rights Award 2013 was granted to Mr. Ümit Kocasakal, President of the Istanbul Bar Association, and the Members of the Bar Council of the Istanbul Bar Association in recognition of their outstanding commitment, perseverance and courage in support of human rights in Turkey.

The Istanbul Bar Association has continuously supported its members against attacks from the Turkish authorities towards the legal profession and its independence.

The President and Members of the Bar Council of the Istanbul Bar Association have faced harassment both from the political power and the judiciary as a direct result of their support of defence lawyers in the controversial Sledgehammer conspiracy trial (*Balyoz Harekâtı*).

bation de la session plénière en novembre et approuvée par les délégations, portant ainsi l'effectif de l'organisation à 44 membres.

## Interventions dans des affaires

### Hongrie

Le CCBE est intervenu dans une affaire portée par le Kormányzati Ellenőrzési Hivatal (KEHI, Bureau de contrôle du gouvernement) à l'encontre d'un avocat refusant de divulguer des documents relevant du secret professionnel. Les pouvoirs d'enquête étendus de l'administration vont à l'encontre d'un des principes fondamentaux de la profession d'avocat : la confidentialité. En vertu de la législation hongroise, le KEHI dispose d'un accès total et sans restriction à tout document qu'il juge nécessaire à son enquête.

## Droits de l'homme

### Prix Droits de l'homme

Depuis 2007, le CCBE décerne chaque année le Prix des droits de l'homme à un avocat ou à une organisation d'avocats qui a honoré la profession d'avocat en défendant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits de l'homme.

Le Prix des droits de l'homme de 2013 a été décerné au bâtonnier Ümit Kocasakal et aux membres du conseil du barreau d'Istanbul pour leur engagement, leur persévérance et leur courage hors du commun dans la lutte pour les droits de l'homme en Turquie.

Le barreau d'Istanbul a toujours soutenu ses membres contre les attaques des autorités turques à l'encontre de la profession d'avocat et de son indépendance.

Le bâtonnier et les membres du conseil du barreau d'Istanbul ont été victimes de harcèlement de la part aussi bien du pouvoir politique que du pouvoir judiciaire en conséquence directe de leur soutien envers les avocats de la défense dans le procès controversé du complot Balyoz (*Balyoz Harekâtı*).

Ümit Kocasakal  
President of the Istanbul Bar Association, Turkey  
Président du barreau d'Istanbul, Turquie  
Winner of the Human Rights Award 2013  
Lauréat du Prix des droits de l'homme 2013



## Situation in Turkey

Over the last few years the CCBE has closely monitored the situation of lawyers in Turkey. Since 2012, as a consequence of the increasing number of attacks towards the legal profession, the CCBE contacted the Turkish government repeatedly to express its concerns over the treatment of lawyers and the non-respect of core values of the lawyers' profession.

### Indictment against President and members of the Board of the Istanbul Bar Association

The controversial Sledgehammer conspiracy (*Balyoz Harekâtı*) trial opened in February 2010, involving 365 defendants, including retired and active senior officers, generals and admirals of the Turkish Armed Forces facing accusations of preparing a "coup d'état". Defence lawyers, put under pressure with cell phone seizures, surveillance of conversations with their clients, and harassment in the courtroom culminating with being denied the right to plead, eventually refused to appear.

In April 2012, the Istanbul Bar Association formally requested the court orally and in writing to conduct the trial according to law and fair trial principles. As a result of this intervention, the President and the Board of the Istanbul Bar Association have been indicted on criminal charges of "attempts to influence the court", facing prison terms of 3 months to 6 years.

The first hearing against the Bar's officers took place before the 2<sup>nd</sup> Criminal Court of First Instance on 17 May 2013. Many international bar leaders, including representatives from the CCBE, attended to show their support

for the Istanbul Bar Association, only for the hearing to be promptly postponed first to October, then to January 2014. The CCBE continues to monitor the situation.

### Mass arrest of lawyers in Istanbul

On 11 June more than 50 lawyers were arrested in Istanbul's Çağlayan Courthouse during a peaceful demonstration against the repression of the Taksim Gezi protests, and released only after a hundred of their colleagues gathered to protest outside the local police station where they were being held. Many of the lawyers reported having been beaten or otherwise ill-treated during the police intervention.

The CCBE expressed its deepest concern about this unjustified display of police brutality through a letter sent to the President of Turkey two days later.

The CCBE is strongly committed to take further steps to express its firm support to their Turkish colleagues and to urge the Turkish authorities to guarantee that lawyers are able to freely exercise their profession and their fundamental right to freedom of expression.

## Support for lawyer victims of human rights violations

The CCBE continues to write regularly to governments of countries where lawyers are victims of human rights violations as a result of their professional work (e.g. harassment, threats, imprisonment etc.), reminding them of their obligations under the 1990 United Nations Basic Principles on the Role of Lawyers.

In 2013, 45 letters were sent to: Azerbaijan, Bahrain, Bangladesh, Burundi, Cameroon, China, Colombia, Dubai, Egypt, Haiti, Iran, Israel, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Philippines, Democratic Republic of the Congo, Russia, Saudi Arabia, Sri Lanka, Sudan, Syria, Turkey, the United Arab Emirates, Venezuela, Vietnam and Zimbabwe.

A Human Rights seminar was held on 17 May in conjunction with the Athens Plenary session featuring Vice-President of the ECHR Josep Casadevall, President of the Greek Council of State Constantinos F. Menoudakos, Chair of the CCBE Criminal Law Committee Ilias Anagnostopoulos, and chair of the CCBE Permanent Delegation to Strasbourg Laurent Pettiti who summarized the conclusions.



## Situation en Turquie

Ces dernières années, le CCBE suit de près la situation des avocats en Turquie. Depuis 2012, en raison du nombre croissant de menaces à l'encontre de la profession d'avocat, le CCBE a exprimé à maintes reprises au gouvernement turc ses craintes concernant le traitement réservé aux avocats et le manque de respect envers les valeurs fondamentales de la profession d'avocat.

### Mise en accusation du président et des membres du conseil du barreau d'Istanbul

Le procès controversé de l'opération Balyoz (*Balyoz Harekâtı*) s'est ouvert en février 2010, impliquant 365 prévenus, dont des hauts gradés, des généraux et des amiraux des forces armées turques, certains en activité et d'autres à la retraite, soupçonnés d'avoir manigancé un « coup d'État ». Mis sous pression par la saisie de leur téléphone portable, la surveillance des conversations avec leurs clients et l'intimidation dans la salle d'audience allant jusqu'à leur interdire le droit de plaider, les avocats de la défense ont fini par refuser de plaider.

En avril 2012, le barreau d'Istanbul a officiellement demandé au tribunal, oralement et par écrit, de mener le procès conformément à la loi et aux principes d'un procès équitable. À la suite de cette intervention, le président et les membres du conseil du barreau d'Istanbul ont été inculpés d'infractions pénales pour « tentatives d'influencer le tribunal », risquant des peines d'emprisonnement allant de 3 mois à 6 ans.

La première audience contre les responsables du barreau a eu lieu devant la deuxième Cour

pénale de première instance le 17 mai 2013. De nombreux dirigeants de barreaux internationaux, dont des représentants du CCBE, se sont rendus à l'audience afin de montrer leur soutien envers le barreau d'Istanbul, mais celle-ci a rapidement été ajournée d'abord au mois d'octobre, puis à janvier 2014. Le CCBE poursuit son suivi de la situation.

### Arrestation massive d'avocats à Istanbul

Le 11 juin, plus de 50 avocats ont été arrêtés au palais de justice Çağlayan d'Istanbul lors d'une manifestation pacifique contre la répression des manifestations du parc Gezi et de la place Taksim, et libérés seulement après qu'une centaine de leurs confrères se sont rassemblés pour protester devant le commissariat de police où ils étaient détenus. Nombre d'avocats ont déclaré avoir été frappés ou maltraités lors de l'intervention des forces de police.

Le CCBE a exprimé ses inquiétudes profondes concernant ce phénomène injustifié de brutalité policière à travers une lettre adressée au président turc deux jours plus tard.

Le CCBE s'engage fermement à prendre des mesures supplémentaires pour exprimer son soutien inébranlable aux confrères turcs et pour exhorter les autorités turques à garantir aux avocats le libre exercice de leur profession et leur droit fondamental à la liberté d'expression.

## Soutien des avocats victimes de violations des droits de l'homme

Le CCBE continue à écrire régulièrement aux gouvernements des pays où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme en raison de leur activité professionnelle (telles que le harcèlement, des menaces, l'incarcération, etc.) afin de leur rappeler leurs obligations en vertu des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau de 1990.

En 2013, 45 courriers ont été envoyés : en Arabie saoudite, en Azerbaïdjan, à Bahreïn, au Bangladesh, au Burundi, au Cameroun, en Chine, en Colombie, à Dubaï, en Égypte, aux Émirats arabes unis, à Haïti, en Iran, en Israël, au Kazakhstan, au Kirghizistan, aux Philippines, en République démocratique du Congo, en Russie, au Soudan, au Sri Lanka, en Syrie, en Turquie, au Venezuela, au Vietnam et au Zimbabwe.

Un séminaire sur les droits de l'homme a eu lieu le 17 mai à Athènes dans le cadre de la session plénière en présence du vice-président de la CEDH, Josep Casadevall, du président du Conseil d'État grec Constantinos F. Menoudakos, du président du comité Droit pénal du CCBE, Ilias Anagnostopoulos et du président de la délégation permanente du CCBE à Strasbourg, Laurent Pettiti, qui a résumé les conclusions.

## COMMUNICATIONS

### **New Communications Officer**

The CCBE continues its efforts to improve internal and external communication, and in 2013 expanded its communications department, taking on board a new Communications Officer for a trial period of two years, Dawn Turek.

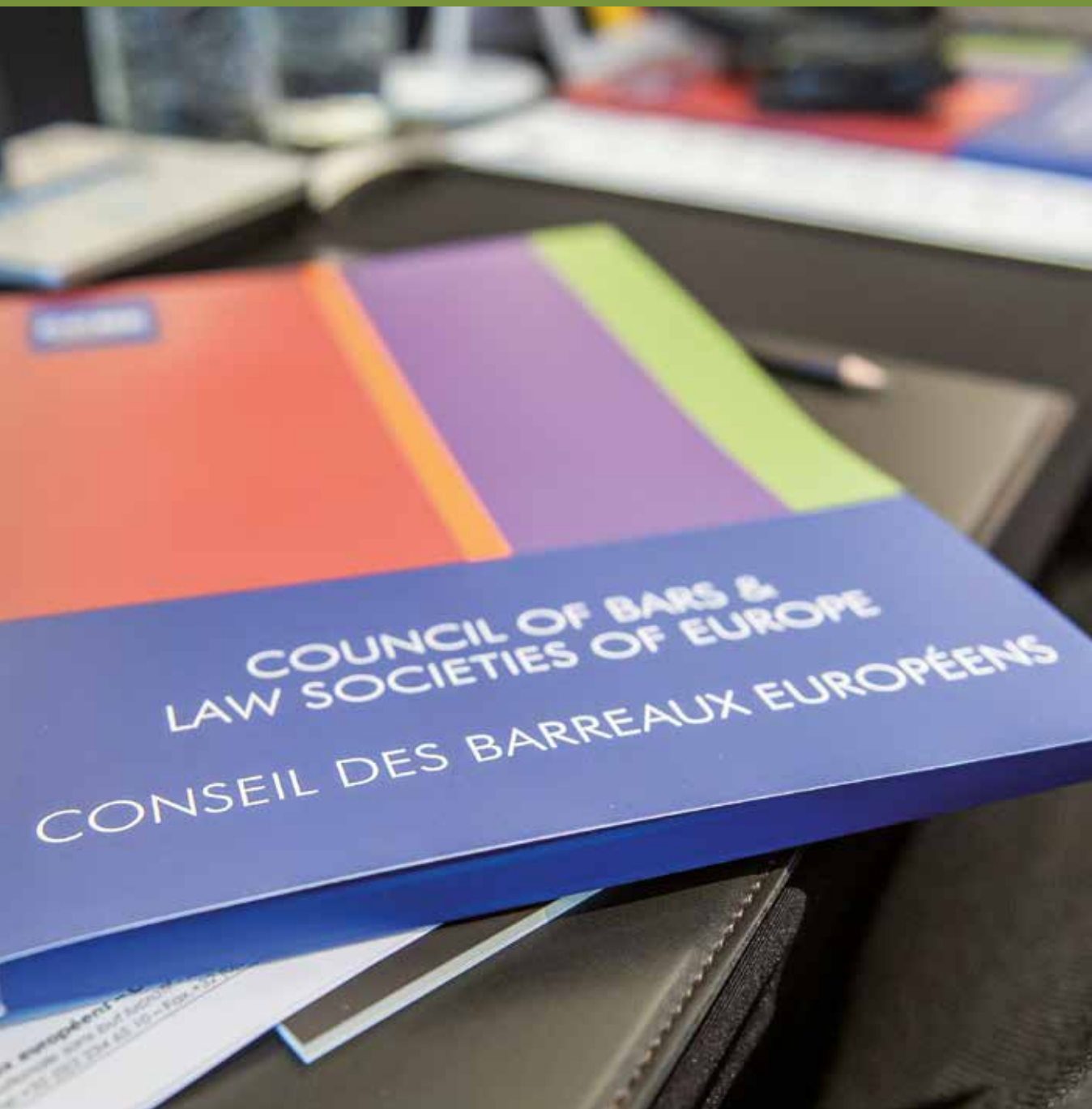
Working closely with the Director, External Liaison, she supports internal and external relations, promotes the activities of the CCBE and reinforces cooperation with the members, as well as communication online and through social media.

The member bars and law societies can already see the benefits, including the circulation of meeting summaries following Standing Committee meetings and Plenary Sessions, and the overhaul of the CCBE newsletter.

### **CCBE-INFO Newsletter**

Since 2002, the CCBE has published its newsletter *CCBE-INFO* three to four times a year. This year, the quarterly received a facelift, with a new design offering increased readability on screen and tablets.

*CCBE-INFO* informs the membership, but also external stakeholders and journalists, on CCBE activities. It is circulated to 2,200 readers, and is also available on the CCBE website, through RSS feed, and it is mentioned on Twitter.



## COMMUNICATION

### Press Day with the Journals of the Bars

In order to strengthen its relationship with the journals of the bars, the CCBE organised its first Press Day in June concurrently with the meeting of its Standing Committee. The journals of the bars are often the main source of information on political, judicial and bar developments for lawyers at national level, and could gain from increased coverage of European affairs and activities of the CCBE. The Presidency and Committee chairs addressed the bar journalists from around Europe on the activities of the CCBE, its policies and accomplishments, but also on policies of the EU liable to affect the work of lawyers today and tomorrow. The event will be repeated in the future to provide up-to-date information regularly.

### Follow us online

All CCBE documents, position papers and press releases are available on the CCBE website: [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu)

A new website design offering easier navigation, swifter access to documents and simpler event registration is in preparation and is expected to be deployed in early 2014.

Follow the CCBE on Twitter [@CCBEinfo](https://twitter.com/CCBEinfo) for news updates, event information, publications, press releases, and live coverage of events the CCBE is attending.

### Nouvelle chargée de communication

Le CCBE, dans la poursuite de ses efforts pour améliorer la communication interne et externe, a élargi en 2013 son service de communication, en embauchant une chargée de communication, Dawn Turek, pour une période d'essai de deux ans.

Travaillant étroitement avec le directeur des relations extérieures, elle se charge des relations internes et externes, fait la promotion des activités du CCBE et renforce la coopération avec les membres, ainsi que la communication en ligne et les médias sociaux.

Les barreaux membres peuvent déjà en voir les avantages, dont la diffusion de résumés des réunions à la suite des réunions du comité permanent et de la session plénière, ainsi que la refonte de la lettre d'information CCBE-INFO.

### Lettre d'information CCBE-INFO

Le CCBE publie depuis 2002 son bulletin CCBE-INFO trois à quatre fois par an. Il s'est offert cette année une cure de jouvence, en proposant un nouveau style offrant davantage de lisibilité à l'écran et sur les tablettes.

CCBE-INFO informe les membres, ainsi que les intervenants externes et les journalistes, des activités du CCBE. Il est distribué à 2 200 lecteurs, et est également disponible sur le site du CCBE, en flux RSS et est mentionné sur Twitter.

### Journée de la presse avec les bulletins des barreaux

Dans le souci de renforcer ses relations avec les bulletins des barreaux, le CCBE a organisé sa première journée de la presse en juin au moment de la réunion de son comité permanent. Les bulletins des barreaux sont souvent la principale source d'informations sur les évolutions politiques, judiciaires et la situation des barreaux pour les avocats à l'échelle nationale. Ils pourraient bénéficier d'une meilleure couverture des affaires européennes et des activités du CCBE. La présidence du CCBE et les présidents des comités ont informé les journalistes des barreaux de toute l'Europe des activités du CCBE, de ses politiques et de ses réalisations, ainsi que des politiques de l'UE susceptibles d'affecter le travail des avocats aussi bien maintenant qu'à l'avenir. L'événement sera reconduit afin d'offrir régulièrement des informations à jour.

### Suivez-nous en ligne

Tous les documents, prises de positions et communiqués de presse du CCBE sont disponibles sur le site du CCBE à l'adresse [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu).

Le nouveau site du CCBE est actuellement en cours de préparation : la navigation, l'accès aux documents et l'inscription aux événements seront simplifiés. Il devrait être disponible au début de l'année 2014.

Suivez le CCBE sur Twitter [@CCBEinfo](https://twitter.com/CCBEinfo) pour découvrir les dernières nouvelles, les événements, les publications, les communiqués de pressés et suivre en direct les événements auxquels le CCBE participe.



CCBE President (2013)  
Président du CCBE (2013)  
**Evangelos TSOUROULIS**  
(Greece / Grèce)



CCBE First Vice-President  
Premier vice-président du CCBE

**Aldo BULGARELLI**

(Italy / Italie)



CCBE Second Vice-President  
Deuxième vice-présidente du CCBE

**Maria ŚLĘZAK**

(Poland / Pologne)



CCBE Third Vice-President  
Troisième vice-président du CCBE

**Michel BENICHOU**

(France)



## Thematic Committees & Working Groups

Specialist committees made up of nominees and experts from the national delegations research and produce recommendations on a wide range of areas affecting the European legal profession. Ad hoc working groups also exist. The full lists of members of committees and working groups are available on the CCBE website.

**Committees' and Working Groups' Chairs** (designated by the Presidency):



Elisabeth SCHEUBA  
Austria / Autriche



Marina BLITZ  
Belgium / Belgique



Patrick HENRY  
Belgium / Belgique



Jean-Louis JORIS  
Belgium / Belgique



Ranko PELICARIĆ  
Croatia / Croatie



Anne Birgitte GAMMELJORD  
Denmark / Danemark



Louis-Bernard BUCHMAN  
France



Birgit SPIEBHOFER  
Germany / Allemagne



Péter HOMOKI  
Hungary / Hongrie



Péter SZABÓ  
Hungary / Hongrie



James MacGUILL  
Ireland / Irlande



Cezare RIZZA  
Italy / Italie



Rytis JOKUBAUSKAS  
Lithuania / Lituanie



## Comités et groupes de travail thématiques

Les comités et groupes de travail spécialisés, composés d'experts des délégations nationales, analysent et élaborent des recommandations sur de nombreux domaines touchant à la profession d'avocat en Europe. Il existe également des groupes de travail ad hoc. La liste complète des membres des comités et des groupes de travail est disponible sur le site Internet du CCBE.

**Présidents des comités et des groupes de travail** (désignés par la présidence) :



Jérôme CASEY  
France



Hugues LETELLIER  
France



Laurent PETTITI  
France



Christian DUVE  
Germany / Allemagne



Friedrich  
GRAF von WESTPHALEN  
Germany / Allemagne



Kay-Thomas POHL  
Germany / Allemagne



Lucy DUPONG  
Luxembourg



Iñigo NAGORE  
Spain / Espagne



Fernando  
PIERNAVIEJA NIEMBRO  
Spain / Espagne



Rupert D'CRUZ  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni



Vanessa KNAPP  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni



Hugh MERCER  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni

## Committees

### Access to Justice

Chair: **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Spain)

Deals with a wide range of issues, such as legal aid, collective redress, alternative dispute resolution, and in general any EU initiative which might have an impact on access to justice for citizens. A sub-group led by **Christian DUVE** (Germany) specifically deals with Collective Redress.

### Company Law

Chair: **Vanessa KNAPP** (United Kingdom)

Monitors and responds to European Commission initiatives in the area of company law, and provides expertise from the point of view of lawyers.

### Competition

Chair: **Cesare RIZZA** (Italy)

Monitors and responds to European developments and activities of DG Competition, and monitors national developments as they affect the legal profession.

## Corporate Social Responsibility

Chair: **Birgit SPIEBHOFER** (Germany)

Develops guidance on Corporate Social Responsibility and the role of the legal profession, and deals with other issues in the field.

## Criminal Law

Chair: **James MACGUILL** (Ireland)

Deals with, among other things, the issue of the need for minimum procedural safeguards, and with new criminal law initiatives (e.g. supervision orders, in absentia judgements). Monitors the evaluation of the European Arrest Warrant and the implementation of the European Evidence Warrant, and is generally responsible for all EU initiatives in the field of crime.

## Deontology

Chair: **Lucy DUPONG** (Luxembourg)

Looks into the ethical rules of lawyers across Europe. Keeps under review the CCBE Code of Conduct for cross-border activities of lawyers and the Charter of Core Principles of the European legal profession. The working group 'Towards a uniform Code' works on a common basis of all codes of conduct of the various bars of different Member States (the uniform Code, once drawn up and implemented at national level, would be applicable to both cross-border and national activities).

## European Private Law

Chair: **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Germany)

Responds to proposals emanating from the European institutions in civil and commercial matters in relation to issues regarding in particular connecting factors (such as domicile and nationality), the jurisdiction of the courts, the recognition and enforcement of judgments, choice of law, and contract law. It also follows the developments taking place at an international level, such as the Hague Conference on Private International Law (HCCH), the International Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT) and the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

## Family & Succession Law

Chair: **Hugues LETELLIER** (France) until November and **Marina BLITZ** (Belgium) after that; Vice-Chair (since December): **Jérôme CASEY** (France)

Aims at contributing to the success of legal initiatives in the field of family law which reflect the different legal traditions and cultures in the various Member States which help at the same time to enhance the free movement of persons and European integration. In addition, this working group contributes to European initiatives in the area of successions and wills.

## Comités

### Accès à la justice

Président : **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Espagne)

Ce comité s'occupe de nombreux sujets comme les recours collectifs, l'aide juridique, les modes alternatifs de résolution des litiges et, en général, de toute initiative européenne qui pourrait avoir des répercussions en matière d'accès à la justice des citoyens. Un sous-groupe dirigé par **Christian DUVE** (Allemagne) se charge du recours collectif.

### Droit des sociétés

Présidente : **Vanessa KNAPP** (Royaume-Uni)

Le comité suit et répond aux initiatives de la Commission européenne en matière de droit des sociétés et fournit son expertise en représentant le point de vue des avocats.

### Concurrence

Président : **Cesare RIZZA** (Italie)

Le comité suit et répond aux évolutions en Europe et aux activités de la DG Concurrence et suit les développements nationaux qui concernent la profession d'avocat.

### Responsabilité sociale des entreprises

Présidente : **Birgit SPIEBHOFER** (Allemagne)

Il élabore les lignes directrices du CCBE en matière de responsabilité sociale des entreprises et quant au rôle de la profession d'avocat et traite d'autres sujets de ce domaine.

### Droit pénal

Président : **James MACGUILL** (Irlande)

Le comité est chargé, entre autres, de la question des garanties procédurales minimales ; il suit les nouvelles initiatives en droit pénal (décisions de contrôle judiciaire et jugements rendus par défaut, etc.). Il suit également l'évaluation du mandat d'arrêt européen et la mise en œuvre du mandat européen d'obtention des preuves et, d'une manière générale, toutes les initiatives de l'Union en matière pénale.

### Déontologie

Présidente : **Lucy DUPONG** (Luxembourg)

Le comité examine les règles déontologiques des avocats en Europe. Il révisé le Code de déontologie du CCBE pour les activités transfrontalières des avocats ainsi qu'une Charte des principes essentiels de l'avocat européen. Le sous-groupe de travail « Vers un code de déontologie uniforme » travaille au socle commun de tous les codes de déontologie des divers barreaux des différents États membres (le Code uniforme, une fois établi et mis en œuvre à l'échelle nationale, sera applicable aussi bien aux activités transfrontalières qu'aux activités nationales).

### Droit privé européen

Président : **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Allemagne)

Le comité répond aux propositions émanant des institutions européennes en matière civile et commerciale en ce qui concerne les questions relatives en particulier aux facteurs de rattachement (comme le domicile et la nationalité), la compétence des tribunaux, la reconnaissance et l'exécution des décisions, le choix de la loi applicable et le droit des contrats. Il suit également les évolutions à l'échelle internationale, comme la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

### Droit de la famille et des successions

Président : **Hugues LETELLIER** (France) jusqu'en novembre, puis **Marina BLITZ** (Belgique) – vice-président (depuis décembre) : **Jérôme CASEY** (France)

Le comité vise à contribuer au succès des initiatives juridiques en matière de droit de la famille qui reflètent les diverses traditions et cultures juridiques des différents États membres, mais qui permettent en même temps d'accroître la libre circulation des personnes et l'intégration européenne. Le comité contribue en outre aux initiatives européennes en matière de successions et de testaments.

### Free Movement of Lawyers

Chair: **Kay-Thomas POHL** (Germany)

Covers issues arising out of the application of the European Directives applicable to lawyers i.e. Directive 77/249 on provision of services, Directive 98/5 on establishment and Directive 2005/36 on recognition of professional qualifications.

### Human Rights

Chair: **Patrick HENRY** (Belgium)

Deals with, among other things, the selection procedure for the CCBE Human Rights Award, and initiatives in cases where lawyers are victims of human rights breaches. It also closely follows the work of the Permanent Delegation to the European Court of Human Rights.

### International Legal Services

Chair: **Louis-Bernard BUCHMAN** (France)

Analyses market access and domestic regulation issues. The Committee also monitors wider developments, such as those taking place within the World Trade Organisation, which may impact on the international provision of legal services, in addition to issues regarding temporary mobility, and it liaises with other international or non-EU associations of lawyers, to explain the provision of legal services within the EU, raise concerns about restricted markets and suggest solutions.

### IT Law

Chair: **Péter HOMOKI** (Hungary)

Monitors and seeks to contribute to the development of electronic communication and information technology in judicial systems (e-justice) at EU and international level from the standpoint of European lawyers. Responds to legislative developments in the field of IT law, such as data protection, electronic identification, authentication and signature. It aims at promoting legal professional standards and best practice in relation to new and changing technologies.

### Money Laundering

Chair: **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Denmark)

Monitors and advises on the third money laundering directive, and possible future EU legislation. Follows the work of the Financial Action Task Force on developing guidelines on the risk based approach for the legal profession. It also follows court cases in European jurisdictions on money laundering legislation as well as liaising with the global legal profession on the subject.

### Multi-Jurisdictional Law Firms

Chair: **Jean-Louis JORIS** (Belgium)

Enables a platform for discussion and policy proposals at European level regarding issues relevant to law firms which have an office on a permanent basis in more than one jurisdiction of the EU. It is consulted on proposals emanating from the European institutions in various fields, in co-operation with relevant CCBE committees and working groups. It provides a forum for identifying matters of interest which raise issues of policy for European bars and law societies, and liaises with CCBE committees and working parties on these matters. The committee also considers international developments that might impact on multi-jurisdictional law firms practising in Europe.

### PECO

Chair: **Rupert D'CRUZ** (United Kingdom);  
Vice-Chairs: **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lithuania) and **Ranko PELICARIĆ** (Croatia)

Aims to promote the rule of law and support the law reform process in Central and Eastern Europe. It assists Bars and Law Societies with their reforms and looks into cases where lawyers are victims of human rights breaches or where lawyers' rights are put at risk. It is made up of full, associate and observer CCBE members. Bars from non-CCBE member countries are also invited to participate in the work of the Committee.

### Libre circulation des avocats

Président : **Kay-Thomas POHL** (Allemagne).

Ce comité traite toutes les questions découlant de l'application des directives européennes concernant les avocats, à savoir la directive 77/249 sur la fourniture de services, la directive 98/5 sur l'établissement et la directive 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

### Droits de l'homme

Président : **Patrick HENRY** (Belgique)

Ce comité est responsable, entre autres, de la procédure de sélection pour le Prix des droits de l'homme du CCBE et des initiatives dans les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme. Il suit également de manière étroite les travaux de la Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

### Services juridiques internationaux

Président : **Louis-Bernard BUCHMAN** (France)

Ce comité analyse l'accès au marché et les questions de réglementation intérieure. Le comité surveille également des évolutions plus vastes, telles que celles de l'Organisation mondiale du commerce, qui peuvent avoir une incidence sur la prestation de services juridiques internationaux, outre les questions relatives à la mobilité temporaire, et il assure la liaison avec d'autres associations d'avocats internationales ou extérieures à l'Union européenne pour expliquer la prestation des services juridiques au sein de l'UE, soulever

des préoccupations au sujet des marchés restreints et proposer des solutions.

### Droit des technologies de l'information

Président : **Péter HOMOKI** (Hongrie)

Ce comité suit et tente de contribuer au développement de la communication électronique et des technologies de l'information dans les systèmes judiciaires (justice en ligne) européens et au niveau international du point de vue des avocats européens. Il répond aux évolutions législatives en matière technologique, telles que la protection des données, l'identification, l'authentification et les signatures électroniques. Il vise à définir les normes professionnelles et les bonnes pratiques des avocats dans un monde électronique en constante évolution.

### Blanchiment de capitaux

Présidente : **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Danemark)

Le comité suit les évolutions relatives à la troisième directive anti-blanchiment et prodigue des conseils concernant une éventuelle nouvelle législation européenne. Il suit les travaux du Groupe d'action financière sur le développement de recommandations sur une approche fondée sur le risque pour la profession d'avocat. Il suit également devant les cours et tribunaux européens les affaires concernant le blanchiment de capitaux et est en contact avec la profession d'avocat au plan mondial à ce sujet.

### Cabinets d'avocats internationaux

Président : **Jean-Louis JORIS** (Belgique)

Ce comité sert de plateforme pour discuter et avancer des propositions politiques au niveau européen concernant les questions pertinentes pour les cabinets d'avocat disposant d'un bureau permanent dans plus d'un pays de l'UE. Le comité est consulté dans le cadre des propositions des institutions européennes dans différents domaines, en coopération avec les comités et groupes de travail concernés du CCBE. Il identifie les sujets qui soulèvent des questions politiques pour les barreaux européens et contacte les comités et groupes de travail pertinents du CCBE à ces sujets. Le comité examine aussi les évolutions internationales qui pourraient avoir une incidence sur les cabinets d'avocats internationaux qui exercent en Europe.

### PECO

Président : **Rupert D'CRUZ** (Royaume-Uni) – vice-présidents : **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lituanie) et **Ranko PELICARIĆ** (Croatie)

Ce comité du CCBE promeut l'État de droit et soutient le processus de réforme du droit en Europe centrale et orientale. Il aide les barreaux dans leurs processus de réforme et examine les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme ou lorsque les droits des avocats sont menacés. Il est composé des membres effectifs, observateurs et associés du CCBE. Les barreaux appartenant à des pays non-membres du CCBE sont également invités à participer aux travaux du comité.





### **Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court**

Chair: **Hugh MERCER QC** (United Kingdom)

Studies the work of the European courts, for instance on the implementation of new court procedures. It tries to visit the judges in the Courts on an annual basis. It is also currently following initiatives concerning the development of a possible specialised trademark tribunal, and discussions on changes to the EU patent jurisdiction (remedies, procedures and other measures), as well as analysing the impact of the Lisbon Treaty on the judicial architecture of the EU.

### **Permanent Delegation to the European Court of Human Rights**

Chair **Laurent PETTITI** (France)

Focuses on the relations with the European Court of Human Rights. Has an annual meeting with the Court to discuss issues of common interest. Has developed a practical guide for lawyers in cooperation with the Court. Follows and gives input in the ongoing process to improve the efficiency of the European Court of Human Rights.

Human Rights Building - External  
Palais des droits de l'homme - Extérieur

© Coucil of Europe Credits / Crédits Conseil de l'Europe



## Training

Chair: **Iñigo NAGORE** (Spain)

Considers and makes recommendations in relation to the training of lawyers in Europe, both in the initial stages of their training and in the continuing stages.

## Working Groups

### European Authentic Act

Chair: **Péter SZABÓ** (Hungary)

Contributes to European initiatives in the area of authentic acts and comparable instruments.

### Insurance

Chair: **Elisabeth SCHEUBA** (Austria)

Seeks to develop guidelines and recommendations which help to facilitate the free movement of lawyers within the EU pursuant to the objectives of the Treaty on the Functioning of the European Union and of the Directives applicable to lawyers as regards professional indemnity insurance. Monitors and responds to developments concerning legal expenses insurance.

### Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE

Président : **Hugh MERCER QC** (Royaume-Uni)

La délégation étudie les travaux des cours européennes, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles procédures de la Cour. Elle essaie de rencontrer les juges des tribunaux chaque année. Elle suit également les initiatives relatives à la création éventuelle d'un tribunal pour les marques déposées, et les discussions sur les changements à la juridiction européenne des brevets (recours, procédures et autres mesures) ainsi que l'analyse des répercussions du Traité de Lisbonne sur l'architecture judiciaire de l'UE.

### Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

Président : **Laurent PETTITI** (France)

Le comité se concentre sur les relations avec la Cour européenne des droits de l'homme. Il tient une réunion annuelle avec la Cour pour discuter de questions d'intérêt commun. Il a mis au point un guide pratique pour les avocats en coopération avec la Cour. Il suit et contribue au processus en cours visant à renforcer l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme.

## Formation

Président : **Iñigo NAGORE** (Espagne)

Ce comité examine et prodigue des conseils quant à la formation des avocats en Europe, tant pour leur formation de base que pour leur formation permanente.

## Groupes de Travail

### Acte authentique européen

Président : **Péter SZABÓ** (Hongrie)

Le groupe de travail contribue aux initiatives européennes dans le domaine des actes authentiques et des instruments similaires.

### Assurance

Présidente : **Elisabeth SCHEUBA** (Autriche)

Le groupe de travail s'emploie à élaborer des lignes directrices et des recommandations qui permettent de faciliter la libre circulation des avocats au sein de l'UE conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et aux directives applicables aux avocats en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Il suit et répond aux évolutions dans le domaine de l'assurance protection juridique.

## Finance Committee

The Finance Committee prepares the CCBE budget and supervises the finances of the CCBE on a regular basis. Composed of three to six members, its functions are advisory and supervisory. The annual accounts are approved by an auditor agreed by the Plenary Session, and the balance sheet is published every year in the Banque Carrefour.

Chair: **Alastair RANKIN** (United Kingdom)



## Comité Finances

Le comité Finances établit le budget et contrôle de manière régulière les finances du CCBE. Composé de trois à six membres, il a une mission de conseil et de contrôle. Les comptes annuels sont approuvés par un commissaire aux comptes agréé par la session plénière. Le bilan est publié chaque année à la Banque carrefour des entreprises.

Président : **Alastair RANKIN**  
(Royaume-Uni).



## REVENUE AND EXPENDITURE

The CCBE's income comes mainly from the contributions of its members. These are calculated in accordance with the population of the country, the GDP and the numbers of lawyers in that country. Another source of revenue is derived from CCBE lawyer identity cards. A third source comes from European projects in which the CCBE participates.

**Simplified profit & loss account 2013**  
**Compte de résultat simplifié de 2013**

Operating income / <i>Bénéfice opérationnel</i>		2 040 236,61 €
Operating expenses / <i>Charges d'exploitation</i>		-1 987 080,36€
<b>Gross operating profit / Bénéfice brut d'exploitation</b>		<b>53 156,25 €</b>
Depreciation / <i>Amortissements</i>	-45 172,86 €	
Others / <i>Autres</i>	-2 425,48 €	-47 598,34 €
<b>Net operating loss / Perte nette d'exploitation</b>		<b>5 557,91 €</b>
Financial income / <i>Produits financiers</i>	14 950,04 €	
Financial expenses / <i>Charges financières</i>	-841,05 €	14 108,99 €
<b>Profit on ordinary activity / Bénéfice sur activité ordinaire</b>		<b>19 666,90 €</b>
Extraordinary income / <i>Produits exceptionnels</i>	0 €	
Extraordinary expenses / <i>Charges exceptionnelles</i>	-30,25 €	-30,25 €
<b>Profit for the financial year / Bénéfice pour l'exercice</b>		<b><u>19 636,65 €</u></b>

# RECETTES ET DÉPENSES

## Simplified Balance sheet 2013 for annual report *Compte de bilan de 2013 pour le rapport annuel*

Fixed assets (a) / <i>Actif immobilisé (a)</i>	282 591 €
Current assets (b) / <i>Actif circulant (b)</i>	
of which / <i>dont</i> :	1 224 268 €
Cash	1 162 524 €
Other current assets / <i>Autres éléments d'actif circulant</i>	61 744 €
<b>Total assets / Total de l'actif (A = a+b)</b>	<b>1 506 859 €</b>
Liabilities, of which / <i>Passif, dont</i>	
Short term liabilities / <i>Passif à court terme</i>	461 475 €
<b>Net assets / Actif net (Own funds / Fonds propres = A-B)</b>	<b><u>1 045 384 €</u></b>

Les recettes du CCBE proviennent principalement des cotisations de ses membres. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants, du PIB et du nombre d'avocats dans le pays. Les cartes d'identité des avocats du CCBE constituent une autre source de recettes. Les projets européens auxquels le CCBE participe en sont une troisième.



From left to right / De gauche à droite :

In the forefront / Au premier rang : Jonathan GOLDSMITH, Geneviève LECOT

Back / A l'arrière : Dawn TUREK, Hugo ROEBROECK, Véronique JAMART, Alexandre MAHÉ, Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN, Sieglinde GAMSJÄGER, Peter MC NAMEE, Karine MÉTAYER, Simone CUOMO, Sophie TESTAERT, Vasileios STATHOPOULOS



## STAFF

**Jonathan GOLDSMITH** is Secretary-General of the CCBE.

The work of the CCBE committees and working groups where CCBE positions are prepared is co-ordinated by four Senior Legal Advisors:

### **Simone CUOMO:**

European Authentic Act  
 European Private Law  
 Experts on European Transparency Initiative  
  
 Family & Succession Law  
 IT Law (including e-Justice)  
  
 Multi-Jurisdictional Law Firms  
 Insurance  
 Relations with the Council of Europe

### **Sieglinde GAMSJÄGER:**

Company Law  
 Competition  
 Deontology  
 PECO  
 Training

## PERSONNEL

**Jonathan GOLDSMITH** est le secrétaire général du CCBE.

Les travaux des comités et des groupes de travail du CCBE au sein desquels les prises de position du CCBE sont élaborées sont coordonnés par quatre conseillers juridiques seniors :

### **Simone CUOMO :**

Acte authentique européen  
 Droit privé européen  
 Experts sur l'initiative européenne en matière de transparence  
 Droit de la famille et des successions  
 Droit des technologies de l'information (y compris e-Justice)  
 Cabinets d'avocats internationaux  
 Assurance  
 Relations avec le Conseil de l'Europe

### **Sieglinde GAMSJÄGER :**

Droit des sociétés  
 Concurrence  
 Déontologie  
 PECO  
 Formation



Jonathan GOLDSMITH  
 Secretary-General  
 Secrétaire général

**Peter Mc NAMEE:**

Corporate Social Responsibility (CSR)  
 Criminal Law  
 International Legal Services  
 Money Laundering  
 Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court  
 Patents

**Karine MÉTAYER:**

Access to Justice  
 Collective Redress  
 Free Movement of Lawyers  
 Human Rights  
 Permanent Delegation to the European Court of Human Rights

EU projects are monitored and run by a Senior Legal Advisor and Project Manager, and a Project Assistant:

**Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN**

Senior Legal Advisor and Project Manager  
 e-CODEX  
 EU Projects  
 European Training Platform  
 Find-A-Lawyer

**Vasileios STATHOPOULOS**

Project Assistant  
 EU Projects

**Hugo ROEBROECK** is responsible for external representation to the EU institutions and communications to the media as Director, External Liaison.

**Dawn TUREK**, Communications Officer, is responsible for internal communications to CCBE members, the *CCBE-INFO* newsletter, and coordinating press events with the Director, External Liaison.

On the administrative side:

**Geneviève LECOT** is the Office Manager, dealing mainly with finance and the organisation of plenary sessions and standing committees and other events.

**Alexandre MAHÉ** is the Translator.

**Véronique JAMART** and **Sophie TESTAERT**, Secretaries, are also in charge respectively of relations with the membership and of the CCBE website and extranet.

We would like to thank our **trainees** in 2013: Sophian BOURIRE, Alessandra FRANCHINI, Caroline MARIE-CANESSE, Jelena MILOVANOVIC, Sabrina RODONO, Maryia ROZUM, Orianne VAN DER LINDEN, Ekaterina VORONINA.

**Peter Mc NAMEE :**

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)  
 Droit pénal  
 Services juridiques internationaux  
 Blanchiment de capitaux  
 Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour de l'AELE  
 Brevets

**Karine MÉTAYER :**

Accès à la justice  
 Recours collectif  
 Libre circulation des avocats  
 Droits de l'homme  
 Délégation permanente auprès la Cour européenne des droits de l'homme

Les projets de l'Union européenne sont suivis et gérés par un conseiller juridique senior et chef de projet ainsi qu'un assistant de projet.

**Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN**

Conseiller juridique senior et chef de projet  
 e-CODEX  
 Projets de l'Union européenne  
 Plateforme de formation européenne  
 Moteur de recherche d'un avocat

**Vasileios STATHOPOULOS**

Assistant de projet

Projets de l'Union européenne

**Hugo ROEBROECK** est responsable de la liaison avec les institutions européennes et des communications envers les médias en tant que directeur des relations extérieures.

**Dawn TUREK**, chargée de communication, est responsable des communications internes envers les membres du CCBE, de la lettre d'information CCBE-INFO et de la coordination des événements de presse avec le directeur des relations extérieures.

Pour la partie administrative :

**Geneviève LECOT** est responsable administrative et se charge principalement des finances et de l'organisation des sessions plénières et des comités permanents ainsi que d'autres événements.

**Alexandre MAHÉ** est traducteur.

**Véronique JAMART** et **Sophie TESTAERT**, secrétaires, se chargent en outre respectivement des relations avec les membres et du site Internet et de l'extranet du CCBE.

Nous souhaitons remercier nos **stagiaires** en 2013 : Sophian BOURIRE, Alessandra FRANCHINI, Caroline MARIE-CANESSE, Jelena MILOVANOVIĆ, Sabrina RODONO, Maryia ROZUM, Oriane VAN DER LINDEN, Ekaterina VORONINA.



Aldo BULGARELLI

CCBE First Vice-President (2013) / Premier vice-président du CCBE (2013)





CCBE

Council of Bars & Law Societies of Europe  
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles

T.: +32 (0)2 234 65 10

F.: +32 (0)2 234 65 11

[www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu) - [ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu)



FOR THE PEOPLE OF THE WORLD



# ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

2013

Publisher / Éditeur: CCBE  
Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles  
T. +32 (0)2 234 65 10  
F. +32 (0)2 234 65 11  
www.ccbe.eu  
ccbe@ccbe.eu

Editor / Éditeur responsable: Jonathan GOLDSMITH

Coordinator / Coordinateur: Hugo ROEBROECK

Contributors / Contributeurs: Simone CUOMO  
Sieglinde GAMSJÄGER  
Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN  
Karine MÉTAYER  
Peter MC NAMEE

Translator / Traducteur: Alexandre MAHÉ

Layout / Mise en page: Sophie TESTAERT

Printer / Imprimeur: IDENTIC  
www.identic.be



Photography and illustrations / Photographies et illustrations :

© Council of Europe Credits / Crédits Conseil de l'Europe - page 50

© Fotolia - pages 14, 16, 20, 28, 53

Other photos or illustrations were provided by CCBE members or are the property of the CCBE.

Les autres photos et illustrations ont été fournies par les membres du CCBE ou sont la propriété du CCBE.



CCBE

Council of Bars & Law Societies of Europe  
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles

T.: +32 (0)2 234 65 10

F.: +32 (0)2 234 65 11

[www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu) - [ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu)